Quatre-vingt-troisième année. — N° 22. Le Numéro : 12 francs. Jeudi 25 Janvier 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition **des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition **des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêté portant mise en position de mission en France d'un professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Hanoï (p. 859).

Arrêtés portant mise en position de mission à Hong-Kong d'un administrateur principal de l'inscription maritime et mise en position de service détaché d'un administrateur des services civils de l'Indochine (p. 859).

Ministère de la justice.

Décret du 22 janvier 1951 supprimant, nommant des officiers publics ou ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honorariat (p. 859).

Décret du 22 janvier 1951 portant substitution et addition de nom (p. 862).

Décret du 23 janvier 1951 portant attribution des fonctions de juge de paix à un administrateur des services civils (p. 863).

Décret du 23 janvier 1951 admettant un adel à cesser ses fonctions (p. 863).

Arrêté portant nomination de présidents suppléants aux commissions départementales des dommages de guerre (p. 863).

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation (affaire Oudart) (p. 863).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 23 janvier 1951 portant rattachement à la commune d'Epernon (canton de Maintenon, arrondissement de Chartres, département d'Eure-et-Loir) d'un territoire dépendant de la commune de Saint-Hilarion (arrondissement et canton de Rambouillet, département de Seine-et-Oise) (p. 864).

Décret du 23 janvier 1951 portant rattachement à la commune de Majastres (canton de Senez, arrondissement de Castellane, département des Basses-Alpes) de la commune de Levens (canton de Moustiers, arrondissement de Digne, même département) (p. 864).

Décret du 23 janvier 1951 portant modification au classement territorial d'une sous-préfecture (p. 864).

Décret du 23 janvier 1951 portant ouverture au budget de l'Algérie de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés (p. 864).

Décret du 23 janvier 1951 portant ouverture au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones rattaché pour ordre au budget de l'Algérie de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés (p. 865).

Décret du 23 janvier 1951 portant nomination d'un conseiller de préfecture (p. 865).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 865).

Décrets du 22 janvier 1951 portant nominations, intégrations, promotions et rectificatifs (armée de terre, réserves) (p. 865).

Décret n° 51-84 du 24 janvier 1951 portant création d'un poste d'inspecteur général des forces armées (p. 868).

Décret du 24 janvier 1951 portant nomination de l'inspecteur général des forces armées (p. 868).

Décision portant changement d'arme (armée de terre, réserve) (p. 868).

Tableau d'avancement du personnel de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) pour l'année 1951 (p. 869).

Liste des candidats admis au concours d'admission de 1950 à l'école spéciale militaire interarmes (13e série, concours des corps de troupe) (p. 869).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret du 24 janvier 1951 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère des finances (p. 869).

Décret du 24 janvier 1951 conférant l'honorariat du grade de directeur général à un haut fonctionnaire du ministère des finances (p. 869).

Décret du 24 janvier 1951 conférant l'honorariat à un ancien haut fonctionnaire (p. 870).

Décret du 24 janvier 1951 conférant l'honorariat à un ancien magistrat de la cour des comptes (p. 870).

Décret relatif au régime provisoire des comptes spéciaux du Trésor (rectificatif) (p. 870).

Arrêté du 22 janvier 1951 fixant les traitements des ingénieurs en chef directeurs régionaux des ventes du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 870).

Arrêté du 22 janvier 1951 fixant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux agents temporaires des foyers de pensionnés de guerre et d'anciens combattants et des cottages sanitaires de Saint-Gobain (p. 871).

Arrêté portant nomination de présidents directeurs généraux d'une société d'assurances nationalisée (p. 871).

Arrêtés portant promotions, nominations et licenciements:

Administration centrale (p. 871).

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 871).

Caisse des dépôts et consignations (p. 872).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 23 janvier 1951 portant transformation, fusion et suppression d'établissements du second degré (p. 877).

Décret du 23 janvier 1951 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'académie nationale de médecine (p. 877).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 51-85 du 24 janvier 1951 portant suppression et transformation d'emplois dans les services extérieurs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 872).

Arrêté du 18 janvier 1951 relatif au tarif des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome (p. 872).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 23 janvier 1951 portant homologation de normes (p. 872).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 7 décembre 1950 portant approbation du budget primitif de l'office national antiacridien pour l'exercice 1950 (p. 873).

Arrêté du 17 janvier 1951 autorisant la caisse nationale de crédit agricole à effectuer des retraits sur le compte ouvert à son nom dans les écritures du Trésor en exécution de la convention du 3 novembre 1950 (p. 873).

Arrêté du 20 janvier 1951 portant classement des métayers assurés sociaux obligatoires de divers départements dans les catégories prévues par l'article 2 du décret du 20 avril 1950 relatif au financement des assurances sociales agricoles (p. 873).

Arrêtés portant réintégration, rétablissement de situations administratives et rectificatifs (eaux et forêts et services agricoles) (p. 873).

Tableau d'avancement des administrateurs civils pour l'année 1951 (rectificatif) (p. 873).

Médaille d'honneur agricole (p. 874).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant mise en position de mission à l'étranger d'un assistant de l'institut français de l'Afrique noire (p. 877).

Arrêtés portant nominations, reclassement, mises en position de mission, en disponibilité et en congé, détachement, acceptation de démission, rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif:

Administrateurs (p. 877).

Administration générale (p. 877).

Agriculture (p. 877).

Eaux et forêts (p. 877).

Elevage et industries animales (p. 877).

Infirmières (p. 878).

Inspection générale du travail (p. 878).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-86 du 24 janvier 1951 relatif à la compensation interprofessionnelle des prestations familiales (p. 878).

Décret n° 51-35 portant modification des statuts types des sociétés mutualistes, en ce qui concerne celles de ces sociétés gérant un régime spécial de sécurité sociale (rectificatif) (p. 878).

Arrêté du 30 décembre 1950 autorisant une caisse de retraite à fonctionner (p. 878).

Arrêté du 16 janvier 1951 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, pour l'exercice 1950 (p. 878).

Arrêté du 17 janvier 1951 fixant les conditions dans lesquelles sont réduites les allocations de vieillesse des ressortissants à la section professionnelle des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires (p. 879).

Arrêtés des 19 et 20 janvier 1951 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 879).

Arrêté fixant le taux des cotisations à payer par les travailleurs non salariés des professions artisanales (rectificatif) (p. 879).

Circulaire n° 211 S. S. 1950 relative à la coordination, en matière d'assurance vieillesse, entre le régime général et les régimes spéciaux d'assurances sociales (rectificatif) (p. 880).

Tableau d'avancement de classe des agents supérieurs de l'administration centrale pour l'année 1950 et *arrêté* portant promotions (p. 880).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 23 janvier 1951 portant extension à diverses communes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 880).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant nomination (hôpitaux psychiatriques) (p. 869).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Démission d'un député. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 880).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 883).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 24 janvier 1951 (p. 884).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 885).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 885).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique d'Alençon (Orne) (p. 885).

Annonces (p. 886).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Mise en position de mission en France d'un professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Hanoï.

Par arrêté du 20 janvier 1951, M. Joyeux (Bernard), professeur titulaire de 1re classe (indice 750) de la faculté mixte de médecine et pharmacie de l'Indochine est placé dans la position de mission en France du 1er juillet au 31 juillet 1950 pour représenter cette faculté et l'Institut du cancer de l'Indochine au congrès international du cancer à Paris.

Mise en position de mission à Hong-Kong d'un administrateur principal de l'inscription maritime, chef des services de l'inscription maritime en Indochine.

Par arrêté du 22 janvier 1951, M. Robin, administrateur principal de l'inscription maritime détaché en mission hors cadres, chef des services de l'inscription maritime en Indochine, est placé dans la position de mission à Hong-Kong pour une durée maximum de huit jours à compter du jour de son arrivée dans ce territoire à l'effet de régler au mieux des intérêts du haut commissariat, la question de la réparation des quatre navires du type Parks, en exécution de la charte-partie d'affrètement avant remise à leurs armateurs.

Mise en position de service détaché d'un administrateur des services civils de l'Indochine.

Par arrêté du 22 janvier 1951, M. Destenay (Bernard), administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine, est placé en position de service détaché pendant une année à compter du 12 septembre 1950, pour exercer les fonctions de président par intérim du tribunal administratif mixte au Viet-Nam.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 22 janvier 1951 supprimant, nommant des officiers publics ou ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honorariat.

Par décret en date du 22 janvier 1951:

Sont acceptées les démissions de:

M. Chambard (Noël), notaire à la résidence de Savines, canton de ce nom (Hautes-Alpes).

M. Brun (Léon-Jean-Antoine), avoué près le tribunal de première instance de Briançon (Hautes-Alpes).

M. Mahinc (Robert), greffier du tribunal de commerce de Castelnaudary (Aude).

M. Mahinc (Robert), greffier en chef du tribunal de première instance de Castelnaudary (Aude).

M. Violle (Marcel), greffier du tribunal de simple police de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

M. Galimard (Yves-Charles-Gustave-Alexandre), greffier de la justice de paix de Nonancourt (Eure).

M. Adam (Auguste-Joseph-Marie), huissier du tribunal de première instance de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Callec (Hervé-Yves-Marie), huissier du tribunal de première instance de Brest (Finistère).

M. Canle (Joseph), huissier du tribunal de première instance de Saint-Amand-Montrond (Cher).

M. Cauwel (Raphaël-Léon-Isidore), huissier du tribunal de première instance de Charleville (Ardennes).

M. Galimard (Yves-Charles-Gustave-Alexandre), huissier du tribunal de première instance d'Evreux (Eure).

M. Jouy (Marius-Ernest-Alexandre-Jules), huissier du tribunal de première instance d'Albi (Tarn).

M. Maule (Jean-Edmond), huissier du tribunal de première instance d'Oloron (Basses-Pyrénées).

Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence de Châteauneuf, canton de Chauffailles (Saône-et-Loire), vacant par suite de la démission de M. Dumas Charles-Noël-Alfred), acceptée par arrêté du 6 décembre 1945, à charge par M. Bauland, notaire à Chauffailles, qui aura la garde des minutes et par MM. Mathieu, notaire à Chauffailles, Vercherin et Maisonneuve, notaires à Charlieu, Chambon, notaire à Saint-Christophe-en-Brionnais, Bourgeon et Bonnetain, notaires à la Clayette, ou leurs ayants droit, de payer à M. Dumas, ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 250.000 F à titre d'indemnité, qui sera ainsi répartie:

M. Bauland payera 125.000 F; M. Mathieu, 25.000 F; M. Vercherin, 31.250 F; M. Maisonneuve, 31.250 F; M. Chambon, 12.500 F; M. Bourgeon, 12.500 F; M. Bonnetain, 12.500 F.

En conséquence, le décret du 24 août 1925, qui a fixé à trois le nombre des notaires du canton de Chauffailles, est modifié et ce nombre est réduit à deux.

L'office de notaire de la résidence de Cellefrouin, canton de Mansle (Charente), vacant par suite de la destitution de M. Morand (Paul-Jean-Marie), à charge par Me Morat, notaire à Saint-Angeau, qui aura la garde des minutes, par Me Boreau-Lajanadie, notaire à Saint-Claud, Me David, notaire à Chasseneuil, Me Prues, notaire à Saint-Laurent-de-Céris, ou leurs ayants droit, de verser à la caisse des dépôts et consignations, à titre d'indemnité, la somme de 100.000 F, qu'il sera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit. Cette indemnité sera ainsi répartie: M. Morat payera 80.000 F; M. Boreau-Lajanadie, 8.000 F, M. David, 8.000 F; M. Proust, 2.000 F; M. Prues, 2.000 F.

En conséquence, le décret du 28 avril 1939, qui a fixé à quatre le nombre des notaires du canton de Mansle, est modifié et ce nombre est réduit à trois.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Briançon (Hautes-Alpes), vacant par suite de la démission acceptée de M. Brun (Léon-Jean-Antoine), à charge par MM. Dubourguier et Robert, avoués près le même tribunal, ou leurs ayants droit, de payer à M. Brun, ou à ses ayants droit, conformément au traité intervenu entre les parties, la somme de 350.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 5 juin 1886, qui a fixé à trois le nombre des avoués près le tribunal de Briançon, est modifié et ce nombre est réduit à deux.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Nancy (Meurthe-et-Moselle), vacant par suite du décès de M. Gaudel (Pierre-Louis-Eugène), à charge par MM. Charles, Croctaine, Delanoe, Duriez, Gerard, Vacops, Lacroix, Lucas, Marcus et Mathieu, avoués près le même tribunal, ou leurs ayants droit, de payer aux ayants droit de M. Gaudel, la somme de 300.000 F, à titre d'indemnité, conformément aux conventions intervenues entre les parties par acte sous seings privés en date du 20 juillet 1949, enregistré.

En conséquence, le décret du 22 février 1872 qui a fixé à onze le nombre des avoués près le tribunal de première instance de Nancy, est modifié et ce nombre est réduit à dix.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance d'Argentan (Orne), vacant par suite du décès de M. Guilbchin (Victor-Louis), à charge par MM. Marin, Beurier, Gerard, Taillebois, avoués près le même tribunal, ou leurs ayants droit, de verser aux ayants droit de M. Guilbchin dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard la somme de 60.000 F, à titre d'indemnité, qui sera ainsi répartie: M. Marin payera 23.100 F; M. Beurier, 16.800 F; M. Gerard, 10.800 F; M. Taillebois, 9.000 F.

En conséquence, le décret du 11 décembre 1942, qui a fixé à cinq le nombre des avoués près le tribunal de première instance d'Argentan, est modifié et ce nombre est réduit à quatre.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Foix (Ariège), vacant par suite du décès de M. Cabibel (Achille-Joseph), à charge par M. Lannes, huissier du même tribunal, ou ses ayants droit de payer aux ayants droit de M. Cabibel la somme de 100.000 F, conformément aux conventions intervenues entre les parties par acte sous seing privé en date du 14 avril 1950, enregistré.

En conséquence, le décret du 7 mai 1934, qui a fixé à sept le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Foix (Ariège), est modifié, et ce nombre est réduit à six.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Marvejols (Lozère), vacant par suite du décès de M. Caplat (Auguste), à charge par MM. Vidal, Valentin, Barres et Chevalier, huissiers du même tribunal, ou leurs ayants droit de verser respectivement aux ayants droit de M. Caplat, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de de 60.000 F, à titre d'indemnité, qui sera ainsi répartie: M. Vidal payera 42.000 F; M. Valentin, 12.000 F; M. Barres, 3.000 F; M. Chevalier, 3.000 F.

En conséquence, le décret du 31 mars 1939, qui a fixé à huit le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Marvejols (Lozère), est modifié, et ce nombre est réduit à sept.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Charleville (Ardennes), vacant par suite de la démission acceptée de Me Cauwel (Raphaël-Léon-Isidore), à charge par MM. Leheuire, Pignolet, Vanraet, Vergoten, huissiers du même tribunal, ou de leurs ayants droit de verser par parts égales à M. Cauwel ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du pré-ent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 400.000 F, à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 18 novembre 1925, qui a fixé à dix le nombre des huissiers du tribunal de Charleville, est modifié, et ce nombre est réduit à neuf.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), vacant par suite de la démission de M. Jorcin (Michel-Joseph-Valentin), acceptée par décret du 5 mai 1950, à charge par M. Lozet, huissier du même tribunal, ou ses ayants droit de payer à titre d'indemnité à M. Jorcin, ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 30.000 F.

En conséquence, le décret du 23 juin 1920, qui a fixé à quatre le nombre des huissiers du tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne, est modifié, et ce nombre est réduit à trois.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Carpentras (Vaucluse), vacant par suite de la démission acceptée de M. Luc (Gustave-Oswald), à charge par MM. Habrard, Blanc, Giely, Sibue, huissiers du même tribunal ou leurs ayants droit de verser respectivement audit M. Luc ou à ses ayants droit, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 40.000 F à titre d'indemnité, qui sera ainsi répartie: M. Habrard payera 16.000 F; M. Blanc, 8.000 F; M. Giely, 8.000 F; M. Sibue, 8.000 F.

En conséquence, le décret du 8 mai 1928, qui a fixé à six le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Carpentras (Vaucluse), est modifié, et ce nombre est réduit à cinq.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Saint-Mihiel (Meuse), vacant par suite du décès de M. Masson (Camille-Louis-Henry-Arsène), à charge par M. Lavigne, huissier du même tribunal ou ses ayants droit de payer aux ayants droit de M. Masson la somme de 215.000 F, conformément aux conventions intervenues entre les parties par acte sous seing privé en date du 8 mai 1950, enregistré.

En conséquence, le décret du 21 septembre 1950, qui a fixé à cinq le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Saint-Mihiel (Meuse), est modifié, et ce nombre est réduit à quatre.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), vacant par suite de la démission de M. Picavet (Albert), acceptée par décret du 5 juin 1950, à charge par MM. Brevers, Deleglise, Lapaire et Le Roy, huissiers du même tribunal ou leurs ayants droit de verser par parts égales à M. Picavet ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 160.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 9 juin 1866, qui a fixé à treize le nombre des huissiers du tribunal de Boulogne-sur-Mer, est modifié, et ce nombre est réduit à douze.

Les dispositions de l'article 3 du décret du 5 mai 1950 nommant M. Paillard (Paul-Albert), greffier du tribunal civil de Grenoble (Isère), en remplacement de M. Clement (Antoine-Auguste-Emile), décédé, sont remplacées par les dispositions suivantes:

« M. Paillard (Paul-Albert), est nommé greffier en chef du tribunal de première instance de Grenoble (Isère), en remplacement de M. Clement (Antoine-Auguste-Emile), décédé ».

Les dispositions de l'article 4 du décret du 8 décembre 1950 nommant Mme Rohart (Marguerite-Marie-Loetitia), veuve Tibault, greffier du tribunal de première instance de Doullens (Somme), en remplacement de M. Leroux (René-Marcel-Henri), mort pour la France, sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Mme Rohart (Marguerite-Marie-Loetitia), veuve Tibault, est nommée greffier en chef du tribunal de première instance de Doullens (Somme), en remplacement de M. Leroux (René-Marcel-Henri), mort pour la France ».

Sont nommés:

M. Assemat (Louis-Gaston), notaire à la résidence de Tournay, canton de ce nom (Hautes-Pyrénées), en remplacement de M. Lavantes (Raphael-François-Joseph), décédé.

M. Barde (Pierre-Auguste-Emile), notaire à la résidence de Cerisiers, canton de ce nom (Yonne), en remplacement de M. Barde (Léon-Emile), son père, décédé.

M. Begé (André-Marie), notaire à la résidence de Tourteron, canton de ce nom (Ardennes), en remplacement de M. Legrand (Laurent-Marcel), démissionnaire.

M. Bernard (Michel-Marie-Albert), notaire à la résidence de Mamers, canton de ce nom (Sarthe), en remplacement de M. Loureuil (Arsène-Joseph), démissionnaire.

M. Bonneau (Henri-René-Pierre-Charles-Joseph), notaire à la résidence de Doué-la-Fontaine, canton de ce nom (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Doussain (Elie-Joseph-Eugène), démissionnaire.

M. Brun (Pierre-William-Raoul), notaire à la résidence de Nérac, canton de ce nom (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Brun (Georges-Albert-Joseph), son père, décédé.

M. Buet (Paul-Edmond-Benjamin-Léon-Marie), notaire à la résidence d'Aizenay, canton de Poirée-sur-Vie (Vendée), en remplacement de M. Vicq (Gilbert), démissionnaire.

M. Burtin (Guy-Henri), notaire à la résidence de Taninges, canton de ce nom (Haute-Savoie), en remplacement de M. Duvillaret (Théodore-Jean-François), démissionnaire.

M. Cailleaux (Lucien-Charles), notaire à la résidence de Bazancourt, canton de Bourgogne (Marne), en remplacement de M. Cailleaux (Maurice), son père, démissionnaire.

M. Chomel (André-Louis-Marie), notaire à la résidence de Poitiers, canton de ce nom (Vienne), en remplacement de M. Bouis (Ivan-Marie-Georges-Jules), démissionnaire.

M. Cousteix (Paul-Michel-Antoine), notaire à la résidence de Bohain, canton de ce nom (Aisne), en remplacement de M. Cousteix (Michel-Jean-Baptiste), son père, démissionnaire.

M. Dejoie (Joseph-Marie-René-Gabriel), notaire à la résidence des Epesses, canton des Herbiers (Vendée), en remplacement de M. Buet (Paul-Edmond-Benjamin-Léon-Marie), démissionnaire.

M. Esparcel (Georges-Joseph), notaire à la résidence de Saint-Bauzille-du-Putois, canton de Ganges (Hérault), au poste laissé vacant par la démission qu'il en avait donnée et qui a été acceptée par décret du 9 août 1948; le payement de la valeur du droit de présentation afférent audit office, évalué à huit cent quatre-vingt-cinq mille francs, aura lieu par confusion.

M. Fournier (Georges-Paul), notaire à la résidence de Montaigut-en-Combraille, canton de ce nom (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Champomier (Jean-Ulysse), décédé.

M. Cadal (Paul-Alexandre), notaire à la résidence de Saint-Paul-Cap-de-Joux, canton de ces nom (Tarn), en remplacement de M. Fabre (François-Marie-Léon), démissionnaire.

M. Gadby (Roger-Louis-Francis), notaire à la résidence de Dol-de-Bretagne, canton de ce nom (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Esteve (Yves-Marie-Paul-Joseph), démissionnaire.

M. Georget (Paul-Georges), notaire à la résidence de Chitenay, canton de Contres (Loir-et-Cher), en remplacement de M. Martin (Stéphane-Louis-Marius), démissionnaire.

M. Gilliot (Hubert-Charles), notaire à la résidence d'Ambérieu-en-Bugey, canton de ce nom (Ain), en remplacement de M. Gilliot (Charles), son père, démissionnaire.

M. Granat (Jacques-André-Jean), notaire à la résidence de Saint-Quentin-la-Poterie, canton d'Uzès (Gard), en remplacement de M. Laugier (Louis-Auguste), décédé.

M. Gras (André-Auguste), notaire à la résidence de Nyons, canton de ce nom (Drôme), en remplacement de M. Gras (Charles-Sylvestre), son père, décédé.

M. Jaffrennou (François-Yves-Marie), notaire à la résidence de Coray, canton de Châteauneuf-du-Faou (Finistère), en remplacement de M. Le Bihon (Jean-Marie-Yves), décédé.

M. Lasnier (Louis-Marcel), notaire à la résidence de Saint-Laurent-sur-Gorre, canton de ce nom (Haute-Vienne), en remplacement de M. Laroudie (Henri-Eugène-Jean-Baptiste), démissionnaire.

M. Lebouis (Jean-Maurice), notaire à la résidence du Montet, canton de ce nom (Allier), en remplacement de M. Thevenin (Marcel-Joseph), démissionnaire.

M. Le Calvez (Victor), notaire à la résidence de Limeray, canton d'Amboise (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Potin (Louis), démissionnaire.

M. Lejeau (Maurice-Pierre), notaire à la résidence de Cernay, canton de Lencloître (Vienne), en remplacement de M. Jean (Maurice-Marcel), décédé.

M. Leveque (Jacques-Louis-Marie), notaire à la résidence de Charmont-sous-Barbuise, canton d'Arcis-sur-Aube (Aube), en remplacement de M. Aubry (Pierre-Edmond), décédé.

M. Mackré (André-Alphonse-Cornil-Georges), notaire à la résidence de Lestrem, canton de Laventie (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Berton (André-Robert-Gabriel-Joseph), mort pour la France.

M. Marron (André-Marie-Adolphe), notaire à la résidence de Chalonnay, canton de Saint-Jean-de-Bournay (Isère), en remplacement de M. Vicat (Henri-Lucien-Joseph), décédé.

M. Perret (Jacques), notaire à la résidence de Rougé, canton de ce nom (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Gadby (Roger-Louis-Francis), démissionnaire.

M. Pille (Henri-Marie-Antonin-François), notaire à la résidence de Lavaur, canton de ce nom (Tarn), en remplacement de M. Mazars (Dominique-Pierre-Joseph), démissionnaire.

M. Potin (Louis), notaire à la résidence de Pleumeur-Bodou, canton de Perros-Guirec (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Cossic (Vincent-Eugène-Elisabeth), démissionnaire.

M. Ronnaux-Baron (Pierre), notaire à la résidence de Salles, canton de Villefranche-sur-Saône (Rhône), en remplacement de M. Vermorel (Claude-Jules), démissionnaire.

M. Rosse (Michel-Bernard-Louis), notaire à la résidence de Brou, canton de ce nom (Eure-et-Loir), en remplacement de M. Chomel (André-Louis-Marie), démissionnaire.

M. Thévenin (Marcel-Joseph), notaire à la résidence de Moulins, canton de ce nom (Allier), en remplacement de M. Matheron-Bechet (Henri), décédé.

M. Guérin (René-Henri), avoué près la cour d'appel de Rouen (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Denoy (Jean-André), décédé.

M. Keime (André-Amédée-Paul-Eugène), avoué près la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Royer (Marie-Joseph-André), décédé.

M. Testard (Michel-Marie-Rodolphe), avoué près la cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Testard (Maurice-Albert-Henri), son père, décédé.

M. Arquie (Jacques-Eugène), avoué près le tribunal de première instance d'Auch (Gers), en remplacement de M. Delon (Henri-Lucien-Joseph-Antoine), démissionnaire.

M. Balme (Joseph-François), avoué près le tribunal de première instance de Belley (Ain), en remplacement de M. Duchêne (René-Jules), démissionnaire.

M. Bejin (Henri-François), avoué près le tribunal de première instance de Vervins (Aisne), en remplacement de M. Court (Paul-Albert-Gabriel), démissionnaire.

M. Cambriel (Pierre), avoué près le tribunal de première instance de Montauban (Tarn-et-Garonne), en remplacement de M. Cambriel (Albert-Jean-Antoine-François), son père, décédé.

M. Court (Paul-Albert-Gabriel), avoué près le tribunal de première instance de Périgueux (Dordogne), en remplacement de M. Court (Edouard-Florent-Joseph), décédé.

M. Defossez (François-Georges-Marie-Joseph), avoué près le tribunal de première instance d'Avesnes (Nord), en remplacement de M. Tribou (Pierre-Henri-Gérard-François), démissionnaire.

M. Delenclos (Serge-Henri), avoué près le tribunal de première instance de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), en remplacement de M. Bouche (Jean-Marie), dont la démission a été acceptée par décret du 19 août 1949.

M. Desaubliaux (Maurice-Jacques-François), avoué près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Lallie (Christian-Georges-Auguste), décédé.

M. Fisselier (Francis-Louis), avoué près le tribunal de première instance d'Avranches (Manche), en remplacement de M. Ronceray (Joseph), démissionnaire.

M. Gondinet (Guy-Michel-Maurice-Pardoux), avoué près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Vernier (Pierre), décédé.

M. Jeanne (Robert-Pierre-Auguste), avoué près le tribunal de première instance de Brest (Finistère), en remplacement de M. Troussel (Jean), décédé.

M. Laffitte (Jean-Marie-Joseph), avoué près le tribunal de première instance de Bazas (Gironde), en remplacement de M. Caubit (Jean), démissionnaire.

M. Merry (André-Emile-Primerose), avoué près le tribunal de première instance de Laval (Mayenne), en remplacement de M. Guérin (René-Henri), démissionnaire.

M. Pinalié (Simon-Jacques), avoué près le tribunal de première instance de Sarlat (Dordogne), en remplacement de M. Delenclos (Serge-Henri), démissionnaire.

M. Roubeix (Joseph-Marie-Louis), avoué près le tribunal de première instance de Saintes (Charente-Maritime), en remplacement de M. Merry (André-Emile-Primerose), démissionnaire.

M. Sejournet (Robert-Louis), avoué près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Houssard (Eugène-Georges-Paul-Marie), décédé.

M. Tissier (Roger), avoué près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Ronault (Charles-Claudius), décédé.

M. Lamirault (Jean Marie-Henry-Marcel), greffier en chef du tribunal civil de la Flèche (Sarthe), en remplacement de M. Foucault (Alfred-Charles-Jean), démissionnaire.

M. Arion (Marcel-Lucien-Marie), greffier de la justice de paix du canton Nord de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Carret (Louis-François-Marie), décédé.

M. Barbey (Pierre-Georges-Armand-René), déjà greffier en chef du tribunal de première instance de Blois (Loir-et-Cher), greffier de la justice de paix de Blois (canton Ouest), en remplacement de M. Plisson (Léopold-Henri), démissionnaire.

M. Barbey (Pierre-Georges-Armand-René), déjà greffier en chef du tribunal de première instance de Blois (Loir-et-Cher), greffier de la justice de paix de Blois (canton Est), en remplacement de M. Plisson (Léopold-Henri), démissionnaire.

M. Beaugin (Louis-Emile), greffier de la justice de paix d'Attichy (Oise), en remplacement de M. Funck (Ernest), démissionnaire.

M. Combes (Louis-Paul-Eugène), greffier de la justice de paix de Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Demurs (Paul-Caprais), démissionnaire.

M. Convers (Marie-Célestin-Férréol), déjà huissier du tribunal de première instance de Lons-le-Saunier et greffier de la justice de paix de Saint-Amour (Jura), greffier de la justice de paix de Beaufort (Jura), en remplacement de M. Perrodin (Raoul-Marcel-Marius), décédé.

M. Garnier (Albert-Nazaire-Henri), greffier de la justice de paix de Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or), en remplacement de M. Goudeau (Léon-Auguste), décédé.

M. Graillot (Jean-Clément), déjà huissier du tribunal de première instance de Saint-Amand-Montrond et greffier de la justice de paix de Châteauneuf-sur-Cher (Cher), greffier de la justice de paix de Lignières (Cher), en remplacement de M. Borget (Albert-Auguste), décédé.

M. Lafont (Jean-Louis-Fernand), greffier de la justice de paix de Mèze (Hérault), en remplacement de M. Prades (Paul-Marie-Jules), démissionnaire.

M. Le Potier (Jean-Joseph-Hubert-Marie), greffier de la justice de paix de Moncontour (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Veillet-Deslandelles (Félix-Ange-Marie), décédé.

M. Legras (Pierre-Victor-François), greffier de la justice de paix de Rouen (6e canton) (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Masse (Albert-Paul-Louis), démissionnaire.

M. Masse (Albert-Paul-Louis), greffier de la justice de paix de Nogent-sur-Seine (Aube), en remplacement de M. Cholot (Adrien-Henri), démissionnaire.

Mme Mezzadrel (Joséphine), épouse Pieri, greffier de la justice de paix de Corte (Corse), en remplacement de M. Pieri (Raymond-Albert), démissionnaire.

M. Mieuset (René-Léon-Marie), déjà huissier du tribunal de première instance de Toul et greffier de la justice de paix de Chambley (Meurthe-et-Moselle), greffier de la justice de paix de Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Mangin (Justin-Nicolas), démissionnaire.

M. Moizo (Gabriel-Jean-Alexis), greffier de la justice de paix de Josselin (Morbihan), en remplacement de M. Le Potier (Jean-Joseph-Hubert-Marie), démissionnaire.

M. Mondeguer (Baptiste-Jean-François), déjà huissier du tribunal de première instance de Nantes et greffier de la justice de paix de Clisson (Loire-Inférieure), greffier de la justice de paix d'Aigrefeuille (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Leray (Francis-Emilien-Marie), décédé.

M. Ott (Philippe-Henri), déjà huissier du tribunal de première instance de Troyes et greffier de la justice de paix de Chavanges (Aube), greffier de la justice de paix de Brienne-le-Château (Aube), en remplacement de M. Teillon (Eugène), décédé.

M. Pascoet (Guillaume-Corentin), déjà greffier de la justice de paix de Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres), greffier de la justice de paix de Champdeniers (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Baraton (Albert-Baptiste), démissionnaire.

M. Phalip (Henri-Louis-Victor-Emile), déjà greffier de la justice de paix de Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme), greffier de la justice de paix de Jumeaux (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Herriec (Jean-Baptiste-Guillaume), démissionnaire.

M. Posty (Ermen-Charles-Victor), déjà huissier du tribunal de première instance de Montbéliard (Doubs), greffier de la justice de paix de Maiche (Doubs), en remplacement de M. Pourchet (Paul-Marie-Joseph), démissionnaire.

M. Salle (André-Charles-Emile), déjà greffier de la justice de paix d'Arles (canton Ouest) (Bouches-du-Rhône), greffier de la justice de paix de Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Langlade (Jean-Marie-Henri), démissionnaire.

M. Beaugin (Louis-Emile), huissier du tribunal de première instance de Compiègne (Oise), en remplacement de M. Funck (Ernest), démissionnaire.

M. Benard (André-Paul-Henri), huissier du tribunal de première instance de Pont-l'Evêque (Calvados), en remplacement de M. Fauvel (Adrien-Alfred-Joseph), démissionnaire.

M. Boob (François-Louis), huissier du tribunal de première instance de Sarreguemines (Moselle), en remplacement de M. Berhoux (Bernard), nommé à d'autres fonctions.

M. Delelee-Prehaut (Jean-Joseph-Pierre), huissier du tribunal de première instance de Niort (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Barreau (Rémy-Gérard-Henri), démissionnaire.

M. Faucheux (René-Maurice-Ulysse), huissier du tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Gauthier (Ernest-Gabriel-Georges), démissionnaire.

M. Jean (Vincent), huissier du tribunal de première instance de Beauvais (Oise), en remplacement de M. Vermont (Jacques-Joseph), dont la démission a été acceptée par décret du 5 mai 1950.

M. Laugie (Alexandre), déjà greffier de la justice de paix de Quérigut (Ariège), huissier du tribunal de première instance de Foix (Ariège), en remplacement de M. Tichadou (Joseph-Maurice-Paul), dont la démission a été acceptée par décret du 26 octobre 1949.

M. Marcant (Pierre-Marie-Léon-Jules), huissier du tribunal de première instance de Lille (Nord), en remplacement de M. Bauchet (Germain-Paul-Antoine), décédé.

M. Maziere (Félix-François), huissier du tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Vigneau (Jean-André-Gabriel), démissionnaire.

M. Menager (Jean-Baptiste-Pierre), déjà greffier de la justice de paix de Pouancé (Maine-et-Loire), huissier du tribunal de première instance de Segré (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Fourny (Donatien-Rogatien), décédé.

M. Moret (Robert-Guy), huissier du tribunal de première instance de Laon (Aisne), en remplacement de M. Fauchois (René-Maurice-Ulysse), démissionnaire.

M. Ory (André-Jean-Marie), huissier du tribunal de première instance de Pau (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Dauphin (Maurice-Robert-Victor), démissionnaire.

M. Passemard (René), déjà greffier de la justice de paix d'Auzon (Haute-Loire), huissier du tribunal de première instance de Brioude (Haute-Loire), en remplacement de M. Roubille (Raoul-Martial-Antoine), dont la démission a été acceptée par décret du 6 juillet 1949.

M. Richeux (André-François-Marie), huissier du tribunal de première instance de Rennes (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Limonnier (Alphonse-Victor), démissionnaire.

M. Silvestre (René-Maurice), huissier du tribunal de première instance de Mantes (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Silvestre (Hyacinthe-Théophile), son père, démissionnaire.

M. Staub (Marcel-Louis), huissier du tribunal de première instance de Metz (Moselle), en remplacement de M. Tresch (Gabriel), nommé à d'autres fonctions.

M. Villie (Pierre-Louis), huissier du tribunal de première instance de Joigny (Yonne), en remplacement de M. Bonnin (Jules), décédé.

M. Lebrun (Jean-Gustave-Alcime-Louis), commissaire-priseur à la résidence de Lisieux (Calvados), en remplacement de M. Davy (Alphonse-Emile), décédé.

L'honorariat est conféré à:

M. Durand (Adrien-Victorien), ancien notaire aux Pradelles (Haute-Loire).

M. Evrard (Henri), ancien notaire à Varennes-en-Argonne (Meuse).

M. Frizet (Charles-Joseph-Grégoire), ancien notaire à Lauris (Vaucluse).

M. Gervy (Antoine), ancien notaire à Champlemy (Nièvre).

M. Grand (Désiré-Raymond), ancien notaire à Loures-Barousse (Hautes-Pyrénées).

M. Labour (Ulysse-Désiré), ancien notaire à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

M. Leport (Armand-Louis), ancien notaire à Corlay (Côtes-du-Nord).

M. Lerebours (Joseph-Gustave-Alexandre-Marie-René), ancien notaire à Pont-de-l'Arche (Eure).

M. Leveque (Julien-Joseph), ancien notaire à Congé-sur-Orne (Sarthe).

M. Maury (Emile-François), ancien notaire à la résidence de Saint-Sernin-sur-Rance (Aveyron).

M. Moal (Jean-Marie), ancien notaire à Saint-Pol-de-Léon (Finistère).

M. Perichon (Edmond-Eugène-Arcade), ancien avoué près le tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire).

M. Tourte (Paul-Anatole-Alexandre), ancien greffier de la justice de paix de Saumur (canton Sud).

M. L'Hegaret (Jean-René-Marie), ancien huissier du tribunal de première instance de Guingamp (Côtes-du-Nord).

M. Vernejoul (François-Paul-Joseph), ancien huissier du tribunal de première instance d'Agen (Lot-et-Garonne).

Décret du 22 janvier 1951 portant substitution et addition de nom.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

AIZENSTEIN (Meer), né le 9 août 1906 à Briceni (Roumanie), demeurant à Paris, 114, rue des Entrepreneurs, et son enfant mineur Claude-Bernard, né le 26 décembre 1938 à Beaumont (Sarthe), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « ASTIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ASTIN » au lieu de « AIZENSTEIN ».

ANTIGNAC-GOLDMAN (Claude-Gaston), né le 14 mai 1937 à Besançon (Doubs), mineur représenté par sa mère adoptive, la dame GOLDMAN (Golda-Molka), demeurant à Paris (7e), 52, avenue Duquesne, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « ANTIGNAC » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ANTIGNAC » au lieu de « ANTIGNAC-GOLDMAN ».

BEN KEMOUN (Edmond), né le 5 mars 1917 à Beni-Saf (Oran), demeurant à Paris (8e), 8, rue de Berne, et son enfant mineur Gérard-Roger-Gaston, né le 28 septembre 1947 à Paris (14e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « KEMON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « KEMON » au lieu de « BEN KEMOUN ».

BUCHBINDER (Jacob), né le 10 juin 1898 à Gracovie (Pologne), demeurant à Paris (9e), 2, rue de Douai, et sa fille mineure Hélène-Eugénie, née le 23 mai 1930 à Paris (15e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BARDON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BARDON » au lieu de « BUCHBINDER ».

BUCHBINDER (Félix), né le 25 décembre 1925 à Paris (15e), demeurant à Paris, 22, rue de Douai, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BARDON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BARDON » au lieu de « BUCHBINDER ».

BUCHBINDER (Marcel), né le 16 septembre 1927 à Paris (15e), demeurant à Paris, 22, rue de Douai, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BARDON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BARDON » au lieu de « BUCHBINDER ».

CAHEN (Denis-Georges-Paul), né le 30 janvier 1940 au Mans (Sarthe), mineur représenté par sa mère, la dame LEVY (Lucienne-Emélie), veuve CAHEN, demeurant à Virofley (Seine-et-Oise), 1, avenue Gangé, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CAMPANEL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CAMPANEL » au lieu de « CAHEN ».

CHIDELI (Srul), né le 28 mai 1896 à Chisinau (Roumanie), demeurant à Paris, 50, rue d'Enghien, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « KIDEL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « KIDEL » au lieu de « CHIDELI ».

DAVIDOVITCH (Bernard-Hirsch), né le 10 octobre 1914 à Paris (18e), demeurant à Paris, 13, rue de Bruxelles, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « DAVI » afin de s'appeler légalement à l'avenir « DAVI » au lieu de « DAVIDOVITCH ».

DAVIDOVITCH (Michel), né le 26 juin 1922 à Paris (18e), demeurant à Paris, 2, rue de Jouy, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « DAVI » afin de s'appeler légalement à l'avenir « DAVI » au lieu de « DAVIDOVITCH ».

1° DREYFUS-SEE (Norbert-Léon), né le 30 novembre 1931 à Paris (16e);

2° DREYFUS-SEE (Marie-Claire-Jeannette-Simone), née le 9 février 1937 à Paris (16e), mineurs représentés par leur mère, la dame BECHMANN (Geneviève-Emilie), veuve DREYFUS-SEE, demeurant à Paris, 23, rue du Conseiller-Collignon, sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SEE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SEE » au lieu de « DREYFUS-SEE ».

DREYFUS-SEE (Françoise-Louise), née le 23 octobre 1926 à Paris 16e), y demeurant, 23, rue du Conseiller-Collignon, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « SEE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SEE » au lieu de « DREYFUS-SEE ».

DREYFUS-SEE (Monique), née le 2 mai 1928 à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), demeurant à Paris, 23, rue du Conseiller-Collignon, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « SEE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SEE » au lieu de « DREYFUS-SEE ».

EPSTEIN (Julien), né le 1er mars 1914 à Paris (18e), demeurant à Paris, 1, rue Amiral-Cloué, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « DAVREU » afin de s'appeler légalement à l'avenir « DAVREU » au lieu de « EPSTEIN ».

FERRANDINI (Roland), né le 13 décembre 1928 à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Paris, 23, rue Marsoulan, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « POZZO di BORGO » afin de s'appeler légalement à l'avenir « POZZO di BORGO » au lieu de « FERRANDINI ».

IOCHVEDSON (Michel), né le 30 juillet 1924 à Dantzig (ville libre), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), 56, rue Saint-Philippe, et son enfant mineur, Eliane-Claude-Valentine, née le 17 octobre 1947 à Nice (Alpes-Maritimes), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « JACQUEMAIRE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « JACQUEMAIRE » au lieu de « IOCHVEDSON ».

ISRAEL (Victor-Maurice), né le 20 juin 1912 à Nemours (Oran), demeurant à Prevost-Paradol (Oran), et ses enfants mineurs: 1° Patrick-Victor-Maurice, né le 21 mai 1948 à Prévost-Paradol (Oran); 2° Dominique, né le 6 octobre 1949 à Prevost-Paradol (Oran) sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « NOLIER », afin de s'appeler légalement à l'avenir « NOLIER » au lieu de « ISRAEL ».

KHALFAN (Henri-Théodore), né le 26 novembre 1913 à Paris (18e), demeurant à Paris, 6, avenue de la Bourdonnais, et ses enfants mineurs: 1° Jacques-Claude, né le 12 septembre 1943 à Paris (17e); 2° Nicole, née le 4 mars 1947 à Neuilly-sur-Seine (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CALFAN », afin de s'appeler légalement à l'avenir « CALFAN » au lieu de « KHALFAN ».

LEVI (Etienne-Adam), né le 10 août 1934 à Paris (8e), mineur représenté par sa mère, la dame Weil (Paulette-Georgette), demeurant à Paris (16e), 25, rue Desbordes-Valmore, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LELEU », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LELEU » au lieu de « LEVI ».

LEVI (Michel-Georges-Adam), né le 21 septembre 1938 à Paris (16e), mineur représenté par sa mère, la dame Weil (Paulette-Georgette), demeurant à Paris (16e), 25, rue Desbordes-Valmore, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LELEU », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LELEU » au lieu de « LEVI ».

LEVY (Lucienne-Emélie), veuve CAHEN, née le 9 juillet 1912 à Paris (9e), demeurant à Viroflay (Seine-et-Oise), 1, avenue Gangé, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « CASANEL », afin de s'appeler légalement à l'avenir « CASANEL » au lieu de « LEVY ».

MARIACHKINE (Michel), né le 9 décembre 1895 à Pétrograd (Russie), demeurant à Paris, 136, rue de la Tour, et son enfant mineur, Henri, né le 13 juillet 1930 à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MARIAC », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MARIAC » au lieu de « MARIACHKINE ».

MENDELSOHN (Dominique-Arnaud-Etienne), né le 24 juillet 1916 à Paris (16e), y demeurant, 29, avenue de Lamballe, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « ARNAUD », afin de s'appeler légalement à l'avenir « ARNAUD » au lieu de « MENDELSOHN ».

MIODOWNIK (Szmul-Zajnwel), né le 9 mai 1903 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris (8e), 53, rue de Lisbonne, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « MIODOT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MIODOT » au lieu de « MIODOWNIK ».

NAZARETH (Robert-Lucien-Albert), né le 6 juillet 1925 à Paris (16e), demeurant à Paris, 135, avenue Victor-Hugo, et son enfant mineur, Claude-Elisabeth-Gabrielle, née le 4 décembre 1948 à Neuilly-sur-Seine (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SUART » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SUART » au lieu de « NAZARETH ».

OIZEROVICI (Nil), né le 14 septembre 1921 à Paris (15e), demeurant à Paris (5e), 17, rue des Ecoles, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « OIZERE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « OIZERE » au lieu de « OIZEROVICI ».

SCHMILEVITCH (Georges-Charles), né le 9 novembre 1920 à Paris (6e), demeurant à Paris, 22, rue Réaumur, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BERARD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BERARD » au lieu de « SCHMILEVITCH ».

SZPIGBERG (Romain), né le 5 avril 1931 à Paris (12e), mineur représenté par sa mère, la dame ROSENBLUM (Jochweta), veuve SZPIGBERG, demeurant à Paris, 26, rue de la Fontaine-au-Roi (11e), est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « MONTBEYRE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MONTBEYRE » au lieu de « SZPIGBERG ».

HYON (Hélène-Eugénie-Léonie), née le 14 novembre 1886 à Montfort-sur-Risle (Eure), demeurant à Paris, 37, rue Michel-Ange, et sa fille adoptive, Jeanne-Charlotte, née le 9 août 1932 à Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), sont autorisées à ajouter à leur nom patronymique celui de « GARDEN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « HYON-GARDEN » au lieu de « HYON ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 Germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Décret du 23 janvier 1951 portant attribution des fonctions de juge de paix à un administrateur des services civils.

Par décret en date du 23 janvier 1951, M. Chalumeau (Pierre), administrateur des services civils, chef de l'annexe d'El Oued, est provisoirement investi des attributions de juge de paix dans cette annexe, en remplacement de M. Thomas.

Décret du 23 janvier 1951 admettant un adel à cesser ses fonctions.

Par décret en date du 23 janvier 1951, M. Merad Boudia ben Ali, adel à la mahakma d'Oran, est admis à cesser ses fonctions à compter de la notification du présent décret.

Commissions départementales des dommages de guerre.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 19 janvier 1951:

M. Evrard, juge au tribunal de première instance d'Arras, est nommé second président suppléant de la première commission départementale des dommages de guerre du Pas-de-Calais.

M. Castaing, juge au tribunal de première instance de Tarbes, est nommé président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre des Hautes-Pyrénées, en remplacement de M. Ozon, démissionnaire.

Cour de cassation.

AFFAIRE OUDART

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation.

Au nom du peuple français,

La cour de cassation a rendu l'arrêt suivant:

Sur la requête en revision formée d'ordre du garde des sceaux, ministre de la justice, par le procureur général près la cour de cassation contre un jugement du tribunal militaire aux armées de la 2e division blindée, en date du 10 août 1945, qui a condamné le nommé Oudart (Antonin) à cinq années d'emprisonnement pour désertion à l'intérieur en temps de guerre ainsi que pour outrages et violences à agent de la force publique;

La cour:

Vu la lettre du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 23 décembre 1949;

Vu la requête du procureur général du 30 décembre 1949;

Vu les articles 443 et suivants du code d'instruction criminelle;

Sur la recevabilité de la demande:

Attendu que la cour est saisie par son procureur général en vertu de l'ordre exprès du garde des sceaux, ministre de la justice, agissant après avoir pris l'avis de la commission instituée par l'article 441 du code d'instruction criminelle;

Que la demande rentre dans les cas prévus par le paragraphe 4 de l'article 443 dudit code; qu'enfin le jugement dont la revision est demandée a acquis l'autorité de la chose jugée;

Que la demande est donc recevable;

Sur l'état de la procédure:

Attendu que les pièces produites suffisent à la cour pour statuer immédiatement au fond et qu'il n'y a lieu d'ordonner un supplément d'information;

Au fond que par jugement du tribunal militaire aux armées de la 2e division blindée, en date du 10 août 1945, le nommé Oudart (Antonin), du 1er régiment de marche de spahis marocains, a été condamné à cinq années d'emprisonnement comme coupable, d'une part, de désertion à l'intérieur en temps de guerre pour s'être absenté de son corps sans autorisation du 11 mars 1945, jour de l'absence constatée, au 19 mai suivant, date de son arrestation, d'autre part, d'outrages et violences à agent de la force publique, délits commis à Meudon (Seine-et-Oise) le 25 août 1944;

Attendu qu'Oudart avait contracté, le 25 août 1944, un engagement pour la durée de la guerre au 1er régiment de marche de spahis marocains;

Que postérieurement au jugement précité cet engagement a été déclaré nul par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) du 27 juillet 1949,

Qu'en effet, il a été établi qu'Oudart, par application de l'article 4 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement, était exclu de l'armée comme ayant été condamné aux travaux forcés à perpétuité par jugement du tribunal d'Etat, en date du 16 avril 1943, pour vol de titres d'alimentation, décision qui n'a fait l'objet d'aucune revision;

Attendu que la désertion n'est pas seulement une infraction à la discipline militaire; qu'elle est surtout la violation, soit du contrat d'engagement, soit de l'obligation qui est imposée par la loi à tout individu appelé à faire son service militaire de continuer à servir;

Que l'élément essentiel de cette infraction est la légalité de l'incorporation et son caractère obligatoire;

Qu'il suit de là qu'Oudart, à raison de la nullité de son engagement, ne pouvait être légalement poursuivi et condamné comme déserteur;

Attendu que la décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) constitue un fait nouveau au sens de l'article 443 du code d'instruction criminelle; qu'il y a donc lieu d'annuler le jugement rendu le 10 août 1945 par le tribunal militaire aux armées de la 2e division blindée en ce qu'il a déclaré Oudart (Antonin) coupable de désertion à l'intérieur en temps de guerre; que cette annulation ne devant laisser rien subsister au point de vue de la prévention de désertion, aucun renvoi ne doit être prononcé de ce chef;

Mais attendu que la peine de cinq années d'emprisonnement n'est pas justifiée par la déclaration de culpabilité sur les préventions d'outrages et violences à agent de la force publique; que si, par application de l'article 1er, 2e, de la loi du 16 août 1947 portant amnistie, l'action publique doit être déclarée éteinte, en ce qui concerne le délit d'outrages comme ayant été commis antérieurement au 16 janvier 1947, il y a lieu, au contraire, à renvoi d'Oudart devant un autre tribunal pour être statué sur le chef de violences à agent de la force publique,

Sur la juridiction de renvoi;

Attendu que si, au moment où le délit susvisé a été commis Oudart, quelle que fût la régularité ou l'irrégularité de son incorporation, était par le fait soldat au 1er régiment de marche de spahis marocains étant porté sur les contrôles, recevant la solde et se trouvant assujetti aux exercices et à la discipline de ce corps, et dès lors, par suite de son service effectif et en raison de l'état de guerre, justiciable des tribunaux militaires pour tous les crimes ou délits qu'il pouvait commettre, la compétence exceptionnelle attribuée auxdits tribunaux par les articles 125 *bis* et 163 du code de justice militaire pour les crimes et délits de droit commun a pris fin le 1er juin 1946, par application de la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités; que les modifications apportées à la compétence rétroagissant en englobant toutes les infractions et tous les prévenus dans le passé comme dans l'avenir,

Attendu que le délit de violences à agent de la force publique relevé à la charge d'Oudart a été commis par ce dernier à Meudon (Seine-et-Oise), localité dans laquelle il était domicilié; que dès lors, le renvoi doit être prononcé devant le tribunal correctionnel de Versailles;

Par ces motifs:

Casse et annule le jugement rendu, le 10 août 1945 par le tribunal militaire aux armées de la 2e division blindée, ensemble la procédure suivie contre Oudart, l'ordre d'informer, l'ordonnance de renvoi et l'acte d'accusation, dit qu'il n'y a lieu à renvoi du chef de désertion;

Déclare l'action publique éteinte du chef d'outrages à agent de la force publique;

Et en ce qui concerne le délit de violences à agent de la force publique, renvoie Oudart (Antonin) et les pièces de la procédure devant le tribunal correctionnel de Versailles, à ces fins désigné par délibération spéciale prise en chambre du conseil.

Ordonne l'affichage et l'insertion du présent arrêt conformément à l'article 416 du code d'instruction criminelle;

Ordonne que le présent arrêt sera imprimé, qu'il sera transcrit sur les registres du greffe de la juridiction dépositaire des minutes des jugements du tribunal militaire aux armées de la 2e division blindée;

Dit que mention en sera faite en marge ou à la suite du jugement annulé.

Ainsi jugé et prononcé par la cour de cassation, chambre criminelle, en son audience publique du neuf novembre mil neuf cent cinquante.

Pour expédition conforme:

Le greffier en chef de la cour de cassation.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 23 janvier 1951 portant rattachement à la commune d'Epernon (canton de Maintenon, arrondissement de Chartres, département d'Eure-et-Loir) d'un territoire dépendant de la commune de Saint-Hilarion (arrondissement et canton de Rambouillet, département de Seine-et-Oise).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu les délibérations des conseils municipaux d'Epernon et de Saint-Hilarion en date des 21 juin 1947 et 4 octobre 1947;

Vu les avis émis par les conseils généraux d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise au cours de leurs séances des 31 janvier 1949 et 20 mai 1948;

Vu le plan des lieux;

Ensemble les autres pièces du dossier;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La partie de territoire teintée en jaune sur le plan joint au dossier et dépendant de la commune de Saint-Hilarion (arrondissement et canton de Rambouillet, département de Seine-et-Oise) est rattachée à la commune d'Epernon (canton de Maintenon, arrondissement de Chartres, département d'Eure-et-Loir). Les circonscriptions territoriales des départements de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir sont modifiées en conséquences.

Art. 2. — La répartition des dettes existant à la date de publication du présent décret sera opérée sur la base des contributions directes payées dans chacune des communes en cause.

Les dépenses relatives à l'électrification et aux chemins seront cependant réparties proportionnellement aux distances parcourues par les différents réseaux.

Art. 3. — Les contrats de toute nature passés par les syndicats intercommunaux feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et obligations aux deux nouvelles communes.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Décret du 23 janvier 1951 portant rattachement à la commune de Majastres (canton de Senez, arrondissement de Castellane, département des Basses-Alpes) de la commune de Levens (canton de Moustiers, arrondissement de Digne, même département).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu la délibération du conseil municipal de Majastres en date du 6 avril 1949;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Senez et de Moustiers;

Vu l'avis émis par le conseil général des Basses-Alpes dans sa séance du 10 mai 1949;

Vu le plan des lieux;

Ensemble, les autres pièces du dossier;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La commune de Levens (canton de Moustiers, arrondissement de Digne, département des Basses-Alpes) est rattachée à la commune de Majastres (canton de Senez, arrondissement de Castellane, même départemet).

Art. 2. — Les édifices et autres immeubles servant à un usage public et situés sur le territoire de la commune de Levens deviennent la propriété de Majastres.

Art. 3. — Les contrats de toute nature passés par la commune de Levens feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et obligations à la nouvelle commune.

Art. 4. — Ce rattachement s'effectuera avec toutes les autres conséquences qui doivent normalement en découler et, notamment, les suivantes: les indemnités qui pourraient être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés sous le contrôle du Gouvernement ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près de la cour d'appel pour les greffiers et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ou ministériels.

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS

Décret du 23 janvier 1951 portant modification au classement territorial d'une sous-préfecture.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 46-2295 du 19 octobre 1946 portant fixation du classement territorial des postes préfectoraux;

Vu l'article 4 du décret n° 50-699 du 19 juin 1950 portant règlement d'administration publique et relatif au statut particulier du corps préfectoral,

Décrète:

Art. 1er. — La sous-préfecture de la Tour-du-Pin est rangée dans la catégorie des sous-préfectures de 3e classe.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS

Décret du 23 janvier 1951 portant ouverture au budget de l'Algérie de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu les articles 89 et 92 du décret n° 50-1413 du 13 novembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif au régime financier de l'Algérie;

Vu les délibérations de l'assemblée algérienne en date du 16 novembre 1950,

Décrète:

EXERCICES CLOS

Art. 1er. — Il est accordé au gouverneur général de l'Algérie:

a) En augmentation des restes à payer des exercices clos 1947, 1948 et 1949-1950 des crédits spéciaux s'élevant à la somme totale de 63.084.219 F;

b) En augmentation des restes à payer des exercices clos 1917, 1918 et 1949-1950 des crédits spéciaux s'élevant à la somme totale de 26.015.421 F;

c) En augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1947 du budget des territoires du Sud, des crédits spéciaux s'élevant à la somme totale de 11.392.893 F.

Ces crédits sont répartis par chapitres, conformément aux états annexés au présent décret.

Le gouverneur général de l'Algérie est en conséquence autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert pour les dépenses des exercices clos du budget de l'exercice 1950-1951.

Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources générales du budget de l'exercice courant.

EXERCICES PÉRIMÉS

Art. 2. — Il est accordé au gouverneur général de l'Algérie sur l'exercice 1950-1951:

a) Pour le payement des créances constatées sur les exercices périmés 1935 à 1942 et 1944 à 1946 des crédits spéciaux s'élevant à la somme totale de 1.228.357 F;

b) Pour le payement des créances constatées sur les exercices périmés 1940 et 1943 à 1946 des crédits spéciaux s'élevant à la somme totale de 187.962 F;

c) Pour le payement des créances constatées sur l'exercice périmé 1947 du budget des territoires du Sud des crédits spéciaux s'élevant à la somme totale de 2.200.727 F.

Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources générales du budget de l'exercice courant.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret du 23 janvier 1951 portant ouverture au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones rattaché pour ordre au budget de l'Algérie de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu les articles 89 et 92 du décret n° 50-1113 du 13 novembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif au régime financier de l'Algérie;

Vu les délibérations de l'assemblée algérienne en date du 16 novembre 1950,

Décrète:

EXERCICE CLOS

Art. 1er. — Il est accordé au gouverneur général de l'Algérie, en augmentation des restes à payer au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones rattaché pour ordre au budget de l'Algérie des exercices clos 1947 et 1949-1950 des crédits spéciaux s'élevant à la somme de 20.795.008 F.

Ces crédits sont répartis conformément à l'état annexé au présent décret.

Le gouverneur général de l'Algérie est en conséquence autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert pour les dépenses d'exercices clos au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'exercice 1950-1951.

Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources générales du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'exercice courant.

EXERCICES PÉRIMÉS

Art. 2. — Il est accordé au gouverneur général de l'Algérie, sur l'exercice 1950-1951, pour le payement des créances des exercices périmés 1934-1935 et 1937 à 1946 inclus, imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones rattaché pour ordre au budget de l'Algérie, des crédits spéciaux s'élevant à la somme de 29.113.106 F.

Il sera pourvu à ces crédits au moyen des ressources générales du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de l'exercice 1950-1951.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret du 23 janvier 1951 portant nomination d'un conseiller de préfecture.

Par décret en date du 23 janvier 1951, M. Namin (Gaston), attaché de préfecture, chef de cabinet du préfet du Jura, est nommé conseiller de préfecture de 3e classe et affecté, en cette qualité, au conseil de préfecture interdépartemental de Lille, en remplacement de M. Weill, précédemment muté au conseil de préfecture interdépartemental de Montpellier.

En cette qualité, M. Namin sera placé en service détaché.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée

Par décision du 19 janvier 1951, sur la proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée.

1er bataillon étranger de parachutistes. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre à M. le capitaine Jeanpierre, déjà récompensé pour les mêmes faits.

3e bataillon colonial de commandos parachutistes. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

1er peloton du 3e escadron du 1er régiment de chasseurs. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre à M. le lieutenant Pascal, déjà récompensé pour les mêmes faits.

Décret du 22 janvier 1951 portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 22 janvier 1951, sont nommés au titre des réserves, pour prendre rang du 1er septembre 1950:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

A. — INGÉNIEURS DU SERVICE DU MATÉRIEL

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon Petit (Maurice-Ernest-Alexis), subdivision de Versailles.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DU MATÉRIEL

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Bombonnel (Jean-Baptiste-François), division d'Alger.

Conquet (Yves-Paul-Elie), subdivision de Versailles.

C. — INGÉNIEURS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Lachambre (Hippolyte-François), subdivision de Metz.

Jonquet (Antoine-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.

Granier (Jean-Louis), subdivision de Lille.

Fadeuilhe (Jacques - Hippolyte), subdivision d'Angoulême.

Lemoniez (Georges), subdivision de Tunis.

Agrain (Robert-Victor-Alexandre), subdivision de Versailles.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Gillot (Lucien-Pierre), subdivision de Lille.

Nakache (Daniel), division d'Oran.

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Berlon (Charles-Jules), subdivision de Rouen.
Celles (Jean-Auguste-Jules), division d'Alger.
Dessauger (Henri-Marie-Joseph), subdivision de Metz.
Lapprand (Adolphe-Charles-Joseph), subdivision de Paris.
Cohen-Choutal (Georges-Nessim-Eugène), division d'Alger.
Marzin (Eugène), subdivision de Versailles.

Transmissions.

F. — Ingénieurs des services des matériels

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Tourtoulou (Raymond-Marie-André), 1re région militaire.

E. — Adjoints des services des matériels

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Hervouet (Jean-Antoine-Joseph), 9e région militaire.

Cadre des chanceliers.

Au grade de lieutenant-colonel

MM. les commandants:

Blary (Benoit-Albert-Jean-Marie), état-major 6e région militaire.
Du Camps de Rosamel (Charles-Henri), état-major 8e région militaire.
Leclercq (Alexandre-Floris-Joseph), état-major 5e région militaire.
Dignot (Fernand-Ernest-Valentin), état-major 8e région militaire.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Girier (Marius-Emile), état-major 8e région militaire.
Fraveca (Léon-Marius), état-major 9e région militaire.
Ferret (Marcel), état-major 4e région militaire.
Finet (Marcel-Edouard), état-major 1re région militaire.
Chanzy (Philippe-François-Marie-Joseph), état-major 6e région militaire.
Masse (Henri-Constant-Achille), état-major 2e région militaire.
Peter (Marie-Joseph-Victor), état-major 7e région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Brière (Jules-Isidore-Eugène), état-major 1re région militaire.
Cabourdin (Charles-Eugène), état-major 4e région militaire.
Meunier (Camille-Léon-Célestin), division d'Alger.
Roudet (Julien), état-major troupes du Maroc.

Affaires militaires musulmanes.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Cozet (Eugène-Augustin-Edmond), Maroc.
Jude (Charles-Jules-Pierre), 10e région militaire.

Interprètes militaires.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Perisson (Louis-Jean-Marie-Gustave), division d'Oran.

Matériel.

SUBDIVISION « ARTILLERIE »

A. — Cadre des ingénieurs

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Pernot (Robert-Louis-Victor), 1re région militaire.
Brenil (René-Emile), 1re région militaire.
Brunaux (Firmin-Eugène), 6e région militaire.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Armagis (Alfred-Georges), 1re région militaire.
Gerbier (Jean-Régis-Antonin), 8e région militaire.
Veyrenche (André-Léonce-Jean), 1re région militaire.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Au grade de lieutenant-colonel

M. le commandant Taillant (Edouard-François-Raymond), 5e région militaire.

C. — Cadre des adjoints techniques

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Léonard (Jean), 1re région militaire.
Corne (Pierre-Odon), 1re région militaire.
Fiocconi (Orso-Pierre-Antoine-Dominique), 1re région militaire.
Lapique (Georges-Edouard-Adolphe), 3e région militaire.
Duhesme (François-Aloys), 1re région militaire.
Metley (Georges-Charles-Alphonse), 10e région militaire.

Intendance.

A. — Intendants militaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

M. l'intendant militaire de 2e classe de La Vaissière de Lavergne (Jean-Marie-Gaston), troupes du Maroc.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

MM. les intendants militaires de 3e classe:

Guenée (Georges-Augustin), Indochine.
Angoustures (François-André-James), Afrique équatoriale française.
Sabatier (Emmanuel-Jules), 10e région militaire.
Vancouwengerghe (Charles-Georges-Désiré-Victor), 2e région militaire.
Bernard (Maurice-Marie-Victor), 1re région militaire.
Wirtz (Gérard-Marie-Charles-Edmond), 2e région militaire.
Pellipierre (André-Henri), Tunisie.

B. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

MM. les commandants d'administration:

Fanic (Louis-Marius), 3e région militaire.
Marchocki (Joseph-Eugène-Marie), 1re région militaire.

Recrutement et statistique.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Lagier (Emile), 6e région militaire.
Roques (Gaston-Marie), 8e région militaire.

Service des fabrications d'armement.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

MM. les ingénieur militaires en chef de 2e classe:

Esterez (Emile-Louis-Bernard), D. E. F. A.
Gasdeblay (Arthur-Privat), D. E. F. A.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

MM. les ingénieurs militaires principaux:

Chenier (Jean-Gervais-André-Sylvestre), D. E. F. A.
Granier (André-Hippolyte), D. E. F. A.

Au grade d'ingénieur en chef des fabrications d'armement.

MM. les ingénieurs principaux:

Galibert (Albert-Jean), D. E. F. A.
Pauwels (Jean-Marie-Joseph), D. E. F. A.

Service vétérinaire.

Au grade de vétérinaire colonel.

M. le vétérinaire lieutenant-colonel Gardon (René-André), 8e région militaire.

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

M. le vétérinaire commandant Ganbert (Antoine-Marcel), 5e région militaire.

Service de santé.

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

MM. les médecins lieutenants-colonels:

Georges (Marie-Maurice-Eugène), 6e région militaire.
Galliot (Firmin-Paul), 1re région militaire.
Piquemal (Jérôme-Maximilien), 8e région militaire.
Lichtwitz (André-Paul), 1re région militaire.
Metzger (Adrien-Aron), 1re région militaire.
Larget (Paul-Marie-Maurice), 1re région militaire.
Merle d'Aubigné (Aimé-Robert), 1re région militaire.
Meyer (Jean-Lucien-Hippolyte), 1re région militaire.
Piquet (Jean-Charles), 2e région militaire.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants:

Dumont (Georges-Marie), 6e région militaire.
Cœurdevey (Georges-Benjamin), 10e région militaire.
Gruson (Marcel-Charles), 9e région militaire.
Marvier (André-Albert), 6e région militaire.
Archer (Robert-François), 3e région militaire.
Billot (Maurice-Jean-Baptiste), 8e région militaire.
Fontaine (Pierre-Joseph), 8e région militaire.
Vignon (Henri-Jean), 9e région militaire.
Vandenbeusche (Pierre-Emmanuel), 8e région militaire.
Trarieux (Gaston-Jules), 4e région militaire.
François (Henri), 7e région militaire.
Deviller (René-Jean-Joseph), 1re région militaire.
Fil (Joseph-Alphonse-Jean), 4e région militaire.
Basloui (Raymond-Bernard), 1re région militaire.
Diot (Lucien), Maroc.
Le Mitonard (René-Marie), Maroc.
Raymond (Joannès-Emile), 1re région militaire.
Andrieu (Georges-Raymond), 5e région militaire.
Farjot (Marie-Joannès), 8e région militaire.
Garric (René-Jean-Joseph), 4e région militaire.
Petit (Jean-Marie-André), 3e région militaire.
Barthas (Raymond-Paul), Tunisie.
Ayme (Jean-Marie), 4e région militaire.
Astruc (Robert-Marcel-Octave), 8e région militaire.
Lombard (Marcel-Jean), 9e région militaire.

Malafosse (Marie-Jean), 9e région militaire.
Renard (Henri-Maurice-Raoul), 1re région militaire.
Desfour (Gilbert-Jean), 10e région militaire.
Thabourin (Pierre), 8e région militaire.
Lachaise (Jean-Marie-Pierre), 4e région militaire.
Husson (Emmanuel-Eugène), 6e région militaire.
Sauvaget (Franc-Claude-Henri), Maroc.
Polloson (Eugène-Camille), 8e région militaire.
Remy-Neris (Gaston-Joseph), 1re région militaire.
Truchot (Pierre-Antonin), 1re région militaire.
Carbillet (Maurice-Joseph-André), 8e région militaire.
Carrère (Paul-Etienne-Gabriel), 10e région militaire.
Frejaville (Adolphe), Maroc.
Le Paumier (Jean-Ferdinand-Léon), 1re région militaire.
Maillet (Guy-Jules-Alexandre), 8e région militaire.
Richard (Armand-Pierre), 1re région militaire.
Rouquet (Jean-Etienne), 9e région militaire.
Thomas (Charles), 6e région militaire.
Authier (François-Théodore), 10e région militaire.
Gonnelle (Hugues-François-Henri), 1re région militaire.
Laur (Léon-Louis-Marcel), 4e région militaire.
Bricker (Raoul-Raymond), 6e région militaire.
Guerin (Jean-Charles), 4e région militaire.
Mailrerobert (Paul), 8e région militaire.
Pinelli (Jean-Baptiste), 9e région militaire.
Poublan (Henri), Maroc.
Senequier (Léon-Jean), 9e région militaire.
Bourgeot (Henri), 6e région militaire.
André (Maurice), 10e région militaire.
Gouard (Pierre-Louis-Marie), 1re région militaire.
Manceaux (Gabriel-André), 10e région militaire.
Koeherer (Paul-Marie), Maroc.
Fuchs (René-Victor-Marie), Maroc.
Baroni (François-Risé), Tunisie.
Giberton (André-Louis), 10e région militaire.
Masse (Lucien), 4e région militaire.
Sfora (Elie-Emile), Tunisie.
Azerad (Emile), 1re région militaire.
Chalelliér (Jean), 1re région militaire.
Mara (Meyer-Alfred), 10e région militaire.
Fauis (Germain), Maroc.
Fesse (Marcel-Paul-Louis), 1re région militaire.
[illegible] (André), 6e région militaire.
[illegible] Genissel (Maurice-Louis), 10e région militaire.
Farres (Albert-Jean-Raphaël) 10e région militaire.
Veyssi (Georges-Joseph), Tunisie
Loubeyre (Jean-Baptiste-Louis), 10e région militaire.
Baumann Jean), 1re région militaire.
Charles (Marie-Constant), Tunisie.
Meyer (André-Ruben), 1re région militaire.
Lesbats (Emmanuel), Maroc.
Pourteau (Marie), Maroc.
Audebert (Jean-Henri), Tunisie.
Balaith (Jean-Aristide), 8e région militaire.
Calvet (Jean), 5e région militaire.
Chenault (Jean-Louis), 6e région militaire.
Cordier (Jean-Gaston), 1re région militaire.
Cournand (René-Edouard), 1re région militaire.
Couronne (Paul-Louis), 5e région militaire.
Drago (Jean), 1re région militaire.
Durand (Paul-Marcel-Aaron), 1re région militaire.
Durin (Georges-Louis-Victor), 5e région militaire.
Faugère (Maurice-Jean-Eugène), 10e région militaire.
Fraenkel (Théodore), 1re région militaire.
Gelly (Georges-Thomas), 1re région militaire.
Guerriero (Fernand), 5e région militaire.
Guilhem (Paul-Jean-Léonce), 5e région militaire.
Lamy (Maurice-Emile-Joseph), 1re région militaire.
Lescale (Robert), 5e région militaire.
Normand (Jacques-Marie), 7e région militaire.
Samama (Henri), T. F. E. O.
Targowla (René-Jacques), 1re région militaire.
Weill (Jean-René), 1re région militaire.
Barsotti (Edmond-Gilbert-Raoul), Tunisie.
Baudot (Jean), 3e région militaire.
Berjonneau (René-Charles-Louis), 3e région militaire.
Fabre (Pierre-Charles), 5e région militaire.
Jubert (Charles-Gustave), 1re région militaire.
Ingelrans (Pierre-Louis-Léon), 2e région militaire.
Lesur (Jacques), 1re région militaire.
Person (Antoine-Charles), Maroc.
Pizan (Maurice), Tunisie.
Wicart (Louis), 1re région militaire.
Hartmann (Edouard-Albert), 1re région militaire.
Lamarque (Jean), 9e région militaire.
Peri (Maurice-Paul-Léonard), 10e région militaire.
Martin (Paul-Auguste), 2e région militaire.
Souron (Emile), 3e région militaire.
Thalheimer (Marcel-Simon), 1re région militaire.
Thevenard (André-Henri-Maurice), 1re région militaire.
Brissy (Georges-Jules-Marius), 2e région militaire.
Isbecque (Gérard-Florent), 2e région militaire.
Waltz (Robert-Elie), 6e région militaire.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien colonel.

M. le pharmacien lieutenant-colonel Legrand (René-Emile), 1re région militaire.

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel

MM. les pharmaciens commandants:

Sales (Bernard-Joseph), 1re région militaire.
Griffon (Henri-Jean-Léon), 1re région militaire.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

M. le commandant d'administration Barachoux (René-Eugène), 1re région militaire.

TROUPES COLONIALES

Services administratifs des corps de troupe coloniaux.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Menet (Jean), C. A. T. C. M.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

MM. les médecins lieutenants-colonels:

Leschi (Pierre), 1re région militaire.
Ott (Raymond-Joseph), 8e région militaire.
Quere (Amédée-Louis), 9e région militaire
Long (Frantz-Louis-Max), A. O. F.
Membrat (Emile-Louis-Henri), 1re région militaire.
Renaud (Georges-Jean-Louis), Tunisie.
Moustardier (Georges-Charles-Marie-Paul), 9e région militaire.
Brouste (Henri-André-Célestin), 4e région militaire.
Buquet (Daniel-Louis-Clodomir), 3e région militaire.
Huchon (Henri-Antoine-Joseph), 6e région militaire.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants:

Jolly (André-Marie-Dominique), 3e région militaire.
Gallet (Georges-Jean-Louis), 10e région militaire.
Marty (André-Justin), Extrême-Orient.
Charrier (André-Pierre-Delphin), Extrême Orient.
Broch (Henri-Joseph), 9e région militaire.
Escudier-Donnadieu (Henri), Afrique occidentale française.
Baille (Robert-Jean-Antoine), 9e région militaire.
Comte (Maurice-Jean-Philippe), 2e région militaire.
Daste (Paul), 5e région militaire.
Orly (Alain-Joseph-Antoine-Ernest), 4e région militaire.
Margat (Clément-Henri), 4e région militaire.
Casteigt (Marie-Paul-Pierre-Edouard), 5e région militaire.
Gaugier (Paul-Jules-Rossis), 9e région militaire.
Grassard (Jean-Antoine-Théophile), Afrique équatoriale française Cameroun.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien colonel.

M. le pharmacien lieutenant-colonel Bouillat (Maurice-Edouard), 1re région militaire.

Décret portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 novembre 1950, page 12098:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon:

Au lieu de: « Dubbecco (Jean-Alexandre-Louis), subdivision de Toulon », lire: « Dulbecco (Jean-Alexandre-Louis), subdivision de Toulon ».

Artillerie.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

Au lieu de: « Payet (Louis-Roger-Gillet), Madagascar », lire: « Payet (Louis-Roger-Gillot), Madagascar ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant intégrations et promotions à titre définitif dans l'armée de terre (réserves).

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1950, page 13325, 2e colonne:

1° Transmissions, Au grade de lieutenant (Pour prendre rang du 1er juin 1949), entre: M. Dhenein (Raymond), né le 13 septembre 1910, et M. Perennes (Jean-Marie), né le 15 novembre 1903, insérer: « M. Marnot (René-Georges-Lucien), né le 13 novembre 1902 ».

2° Transmissions, Au grade de lieutenant (Pour prendre rang du 1er juin 1950), supprimer: « M. Marnot (René-Georges-Lucien), né le 13 novembre 1902 ».

Décret n° 51-84 du 24 janvier 1951 portant création d'un poste d'inspecteur général des forces armées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu les articles 47 et 54 de la Constitution;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 50-389 du 1er avril 1950 relatif à la réorganisation de la défense nationale, modifié par le décret du 5 juin 1950;

Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 50-1506 du 4 décembre 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés;

Après avis du comité de défense nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé un poste d'inspecteur général des forces armées.

Art. 2. — L'inspecteur général des forces armées relève directement du président du conseil ou du ministre de la défense nationale lorsque celui-ci a reçu la délégation prévue à l'article 54 de la Constitution.

Art. 3. — L'inspecteur général des forces armées a pour mission de contrôler la mise en condition et l'emploi des forces armées.

Il dispose à ce titre d'un droit d'inspection permanent des formations et des services, sauf en ce qui concerne les théâtres d'opérations actifs où il n'assure sa mission que sur décision du Gouvernement.

Il peut se faire seconder dans ces différentes tâches par les inspecteurs des différentes armées et par les inspecteurs interarmées.

Art. 4. — L'inspecteur général des forces armées est représentant de droit de la France dans les hautes instances militaires interalliées et notamment au comité militaire du pacte Atlantique.

Il a sous son autorité les délégués français dans les organisations militaires permanents interalliés.

Art. 5. — Son action s'exerce comme suit:

a) Il donne des avis au Gouvernement sur toutes les questions relevant de sa mission;

b) Il préside le comité des chefs d'état-major et, à ce titre, formule les recommandations nécessaires. Il peut se faire suppléer dans cette présidence par un des chefs d'état-major;

c) Il est vice-président militaire du conseil supérieur des forces armées;

d) Il peut assister aux réunions des conseils supérieurs des trois armées;

e) Il est membre de droit du conseil supérieur de la défense nationale;

f) Il assiste avec voix consultative aux séances du comité de défense nationale à la demande de celui-ci. Il peut également demander à être entendu sur certaines questions figurant à l'ordre du jour des séances auxquelles il n'est pas convoqué;

g) Il est consulté sur toutes les propositions de nominations d'officiers généraux et sur leurs affectations quand il s'agit de grades supérieurs à celui de général de brigade ou de contre-amiral ou de postes importants.

Art. 6. — L'inspecteur général des forces armées dispose comme organe de travail permanent de l'état-major combiné des forces armées et d'un état-major particulier.

Le secrétariat général permanent de la défense nationale, le secrétariat général des forces armées et tous les organismes dépendant des ministres et secrétaires d'Etat, ayant des attributions militaires, sont tenus de lui fournir tous les renseignements, études et travaux qu'il leur demandera.

Il reçoit communication de tous les renseignements intéressant la défense nationale qui sont transmis au ministre de la défense nationale par les différents départements ministériels et par les organismes nationaux chargés de la recherche et de l'exploitation du renseignement.

Art. 7. — Le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat aux forces armées, le ministre des affaires étrangères, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Décret du 24 janvier 1951 portant nomination de l'inspecteur général des forces armées.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 51-84 du 24 janvier 1951 portant création d'un poste d'inspecteur général des forces armées;

Vu le décret du 14 mai 1947 portant nomination d'un commissaire résident général de France au Maroc;

Vu le décret du 10 décembre 1949 portant maintien sans limite d'âge de M. le général d'armée Juin dans la 1re section du cadre de l'état-major général;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général d'armée Juin est nommé inspecteur général des forces armées françaises.

Art. 2. — Il continue à exercer au Maroc les fonctions de commissaire résident général de la République française.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République.

Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Changement d'arme (armée de terre, réserve).

Par décision en date du 16 janvier 1951, sont admis dans l'arme du génie, par voie de changement d'arme, avec leur ancienneté et leur grade à la date de la présente décision, les aspirants dont les noms suivent:

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

M. Poirier (Jean-Marcel), aspirant des transmissions.

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Saint-Etienne.

M. Luchaire (Léon-Gabriel), aspirant d'infanterie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Commandement et direction régionale du génie au Maroc.

M. Tuczkiewicz (Jacques-Charles), aspirant des transmissions.

Les intéressés sont affectés pour administration aux états-majors désignés ci-dessus.

Tableau d'avancement du personnel de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) pour l'année 1951.

Par décision du 9 janvier 1951, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel de l'administration centrale pour l'année 1951, les fonctionnaires de l'administration centrale dont les noms suivent :

A. — Administrateurs civils

Pour administrateur civil de classe exceptionnelle.

M. Portron (L.-A.-G.), administrateur civil de 1re classe.

Pour administrateurs civils de 1re classe.

M. Vallée (A.-P.-R.), administrateur civil de 2e classe.
M. Fournet (J.-A.-R.), administrateur civil de 2e classe.

Pour administrateur civil de 2e classe.

M. Allet de Chauny (M.-G.-P. J.), administrateur civil de 2e classe.

B. — Agents supérieurs

Pour agents supérieurs de 2e classe.

M. Cois (M.), agent supérieur de 3e classe.
M. Evrard (H.-E.), agent supérieur de 3e classe.

C. — Secrétaires d'administration

Pour secrétaire d'administration principal.

M. Muzard (R.-P.-H.), secrétaire d'administration de 1re classe.

Pour secrétaire d'administration de 1re classe.

Mlle Le Scodan (C.-G.-F.), secrétaire d'administration de 2e classe
Mme Berson (M.-L.-L.-G.), secrétaire d'administration de 2e classe

D. — Personnel du service intérieur

Pour chef surveillant.

M. Hery (P.), gardien de bureau de de 1re classe.

Pour huissier du ministre.

M. Jacob (A.), gardien de bureau de 2e classe.

Pour gardien de bureau.

M. Guillou (Y.) et M. Cadeau (P.), hommes d'équipe permanents.

Concours spécial d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (13e série, concours des corps de troupe) réservé aux candidats en service en Extrême-Orient.

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis à la suite du concours de 1950.

1 Méric (Serge), sergent, 2e C. M. T.
2 Aulanier (Yannick), sergent, R. I. C. M.
3 Duboc (Jacques), sergent, 3e B. M. E. O.
4 Tessier (Bernard), sergent, 71e C. C. T.
5 Ribaud (Jean), M. d. L., 1er chasseurs.
6 Drumez (André), M. d. L. chef, G. U. G.
7 Simonot (Olivier), sergent, 2e B. E. P.
8 Dunand (Pierre), sergent, E. M. génie.
9 Bouvier (Georges), sergent, 2e bataillon Thaï.
10 Drioux (Robert), sergent, R. I. C. M.
11 Demetz (Philippe), M. d. L., 1er chasseurs.
12 Parloes (Jean-Claude), sergent, 2e B. M. E. O.
13 Mugnier (Jean), aspirant, R. I. C. M.
14 Rousseau (Pierre), sergent, 73/21 compagnie génie.
15 Brossard (Victorius), sergent, 71e C. C. T.
16 Blanchet (Claude), sergent, 71e G. C. T.
17 Fontaine (Gaston), sergent, 31e bataillon génie.

Les élèves admis figurant sur la liste ci-dessus se présenteront au général commandant l'école spéciale militaire interarmes pour le début des cours fixé au 15 février 1951.

Les intéressés recevront une affectation provisoire en métropole par les soins de leur direction d'arme.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 18 janvier 1951, M. le docteur Veyres, médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique d'Alençon (Orne), est nommé médecin directeur au même établissement en remplacement de M. le docteur Nouet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 24 janvier 1951 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret du 28 juin 1923, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Cruchon (Maurice-Paul-Emile), directeur adjoint à l'administration centrale des finances et des affaires économiques, est nommé directeur du personnel et du matériel, en remplacement de M. Roudier, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — M. Roudier (Jean-Emile) est nommé directeur général honoraire au ministère des finances.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret du 24 janvier 1951 conférant l'honorariat du grade de directeur général à un haut fonctionnaire du ministère des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret du 28 juin 1923, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Cheneaux de Leyritz (Louis-Joseph-Marie-Gabriel), ancien directeur à l'administration centrale du ministère des finances, est nommé directeur général honoraire au ministère des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret du 24 janvier 1951 conférant l'honorariat à un ancien haut fonctionnaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 16 septembre 1807, ensemble les textes qui l'ont complétée ou modifiée;

Vu le décret du 28 septembre 1807,

Décrète:

Art. 1er. — M. Drouineau (Jean-Marcel), inspecteur général des finances honoraire, anciennement chargé des fonctions de premier président de la cour des comptes, est nommé premier président honoraire de la cour des comptes.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE

Décret du 24 janvier 1951 conférant l'honorariat à un ancien magistrat de la cour des comptes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 16 septembre 1807, ensemble les textes qui l'ont complétée ou modifiée;

Vu le décret du 28 septembre 1807,

Décrète:

Art 1er. — M. Cusin (Gaston-François-Marius), ancien conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, est nommé conseiller maître honoraire à la cour des comptes.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Décret relatif au régime provisoire des comptes spéciaux du Trésor.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1951:

1° Page 718, 2e colonne, au titre, au lieu de: « Décret du 19 janvier 1950 », lire: « Décret du 19 janvier 1951 »; article 6, 11e ligne, au lieu de: « l'article 49 de la loi n° 48-978 du 6 janvier 1948 et de l'article 3 de... », lire: « l'article 19 de la loi n° 48-978 du 16 juin 1948 et de l'article 48 de... ».

2° Page 751, état B, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « Défense nationale (guerre) », lire: « Défense nationale ».

Traitements des ingénieurs en chef directeurs régionaux des ventes du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu la loi de finances du 31 janvier 1950, et notamment son article 30;

Vu le décret n° 50-288 du 10 mars 1950 instituant pour 1950 de nouvelles majorations en faveur des personnels de l'Etat au titre du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 50-1315 du 21 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation, à titre provisoire, des conditions de nomination aux emplois d'ingénieurs en chef directeurs régionaux des ventes du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires des services extérieurs du ministère des finances et des affaires économiques (cadres techniques du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes);

Vu l'arrêté du 17 mars 1950 fixant les traitements applicables à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950 à diverses catégories de fonctionnaires du ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application des dispositions des articles 1er et 2 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948, de l'article 1er du décret n° 49-42 du 1er janvier 1949 et de l'article 1er du décret n° 50-288 du 10 mars 1950, les traitements des ingénieurs en chef directeurs régionaux des ventes du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes sont fixés ainsi qu'il suit:

EMPLOI	ECHELONS	INDICES	TRAITEMENTS de 1945.	TRAITEMENTS de 1948.	TRAITEMENTS de 1949.	NOUVELLES majorations de reclassement.	TRAITEMENTS annuels bruts à compter du 1er janvier 1950.	TRAITEMENTS annuels bruts à compter du 1er juillet 1950.
			francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Ingénieurs en chef directeurs régionaux des ventes.....	2e	650	210.000	744.000	816.000	50.266	896.000	947.000
	1er	630	195.000	709.000	811.000	49.566	861.000	910.000

Art. 2. — Sont rapportées les dispositions des articles 1er des arrêtés susvisés du 31 décembre 1948 et du 17 mars 1950 en tant qu'elles fixaient les traitements des ingénieurs en chef directeurs régionaux des ventes.

Art. 3. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne peut être accordé aux fonctionnaires et agents énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1951.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux agents temporaires des foyers de pensionnés de guerre et d'anciens combattants et des cottages sanitaires de Saint-Gobain.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Aux rémunérations fixées, à compter du 1er juillet 1950, pour les agents temporaires des foyers de pensionnés de guerre et anciens combattants et des cottages sanitaires de Saint-Gobain, se substituent, à compter du 25 décembre 1950, les rémunérations suivantes:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES et échelons.	RÉMUNÉRATIONS annuelles brutes à compter du 25 décembre 1950.
		francs.
A. — *Personnel administratif.*		
Médecin directeur des cottages sanitaires de Saint-Gobain.	1re classe	813.000
	2e classe	689.000
	3e classe	589.000
Directeur	1re classe	519.000
	2e classe	486.000
	3e classe	363.000
	4e classe	321.000
	5e classe	278.000
	6e classe	239.000
Régisseur économe	1re classe	326.000
	2e classe	301.000
	3e classe	277.000
	4e classe	252.000
	5e classe	229.000
	6e classe	206.000
	7e classe	182.000
	8e classe	158.000
Aide-comptable	1re classe	217.000
	2e classe	207.000
	3e classe	196.000
	4e classe	186.000
	5e classe	176.000
	6e classe	165.000
	7e classe	155.000
	8e classe	143.000
B. — *Personnel professionnel et de service.*		
Infirmier et infirmière d'Etat	1re classe	309.000
	2e classe	293.000
	3e classe	277.000
	4e classe	261.000
	5e classe	247.000
	6e classe	232.000
	7e classe	217.000
Ouvrier d'entretien, chef jardinier.	1re classe	254.000
	2e classe	239.000
	3e classe	225.000
	4e classe	210.000
	5e classe	195.000
	6e classe	180.000
	7e classe	165.000
Cuisinier et cuisinière	1re classe	217.000
	2e classe	208.000
	3e classe	199.000
	4e classe	189.000
	5e classe	179.000
	6e classe	168.000
	7e classe	158.000
Agent de 1re catégorie	1re classe	217.000
	2e classe	205.000
	3e classe	194.000
	4e classe	182.000
	5e classe	170.000
	6e classe	156.000
	7e classe	143.000
Agent de 2e catégorie	1re classe	202.000
	2e classe	191.000
	3e classe	179.000
	4e classe	167.000
	5e classe	155.000
	6e classe	141.000
	7e classe	128.000
Agent de 3e catégorie	1re classe	173.000
	2e classe	161.000
	3e classe	155.000
	4e classe	144.000
	5e classe	134.000
	6e classe	124.000
	7e classe	115.000

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1951.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Nomination de présidents directeurs généraux d'une société d'assurances nationalisée.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France, notamment son article 16,

Arrête:

Art. 1er. — M. Roudier (Jean-Emile), est nommé président directeur général de la société d'assurances nationalisée La Compagnie d'assurances générales sur la vie, en remplacement de M. Charra (Georges), dont la démission est acceptée.

Art. 2. — M. Charra (Georges), est nommé président directeur général honoraire de la même société.

Art. 3. — Le directeur des assurances est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et prendra effet à partir du 1er février 1951.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

MAURICE PETSCHE.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 24 janvier 1951, M. Renaud (Marcel), sous-directeur à l'administration centrale des finances et des affaires économiques, a été nommé directeur adjoint, en remplacement de M. Cruchon, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 15 janvier 1951, MM. Cenac (Jean-Philippe), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances et des affaires économiques, et Perouse (Maurice-Joseph-André-Honoré), inspecteur des finances de 2e classe, ont été nommés sous-directeurs à l'administration centrale.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté du 30 décembre 1950:

Les secrétaires d'administration de 1re classe (1er échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, dont les noms suivent, sont élevés au deuxième échelon de leur grade à compter des dates ci-dessous indiquées:

M. Cornuet (Pierre), 23 octobre 1950.

M. Geneste (Albert), 6 décembre 1950.

M. Raynaud (René), 7 décembre 1950.

M. Guigo (Marie-Joseph), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques est élevé au troisième échelon de son grade. Cette mesure prend effet à compter du 17 août 1950.

M. Vincent (Hubert), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques est élevé au troisième échelon avec une ancienneté du 22 juillet 1950. L'effet pécuniaire de cette mesure est fixé au 15 octobre 1950, date à laquelle M. Vincent a été réintégré à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques après avoir satisfait à ses obligations militaires.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 9 janvier 1951, les agents supérieurs ci-après désignés, qui étaient en position de disponibilité, sont licenciés de leur emploi à la caisse des dépôts et consignations:

Mme Lecœur (Suzanne), agent supérieur de 2e classe, 1er échelon.
M. Chaillet (Robert), agent supérieur de 3e classe, 4e échelon
Mme Chaillet (Claire), agent supérieur de 3e classe, 4e échelon.
Mlle Veillet (Marie), agent supérieur de 3e classe, 3e échelon.
M. Nicolas (Louis), agent supérieur de 3e classe, 2e échelon.
M. Baillon (Jean), agent supérieur de 3e classe, 2e échelon.
M. Arnaud (Marie), agent supérieur de 3e classe, 2e échelon.
Mme Sabatier (Madeleine), agent supérieur de 3e classe, 1er échelon.
Mme Verdier (Andrée), agent supérieur de 3e classe, 1er échelon.
M. Palis (Albert), agent supérieur de 3e classe, 1er échelon.
Mlle Gery (Jeanne), agent supérieur stagiaire.
Mme Postaire (Madeleine), agent supérieur stagiaire.
M. Lacroix (Max), agent supérieur stagiaire.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Homologation de normes.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 24 mai 1941 relative à la normalisation et le décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation;
Sur proposition du commissaire à la normalisation.

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à la date du 31 décembre 1950, les dix normes françaises suivantes:

Bois.

NF B 51-014. — Dosage des constituants du bois solubles dans le mélange alcool-benzène.

Economie domestique.

NF D 35-333. — Appareils de cuisson, chauffage, éclairage et réfrigération: appareils de chauffage au gaz, appareillage auxiliaire pour le chauffage au gaz.

NF D 35-334. — Appareils de cuisson, chauffage, éclairage et réfrigération: appareils de chauffage au gaz, équipements de transformation au gaz des chaudières de chauffage central construites pour l'utilisation des combustibles solides ou liquides.

Matériel de transport ferroviaire.

NF F 00-018. — Plaques indicatrices d'usage courant.
NF F 11-001. — Frein à main: volants, dimensions d'encombrement et d'interchangeabilité, montage.
NF F 11-002. — Frein à main: manivelles, dimensions d'encombrement et d'interchangeabilité, montage.
NF F 11-003. — Frein à main: vis et écrous, pas et profil des filetages, entraînement des vis.

Industries chimiques.

NF T 46-013. — caoutchouc: essai d'immersion dans les liquides organiques, variation de dimension et de masse.
NF T 60-303. — Savons: dosage des substances étrangères insolubles dans l'alcool.
NF T 60-304. — Savons: dosage à l'alcali total.

Art 2. — Sont annulées, à la date du 31 décembre 1950, les cinq normes françaises suivantes:

NF D 35-333. — Appareillage auxiliaire pour le chauffage au gaz (homologuée en janvier 1947).
NF D 35-334. — Equipements de transformation au gaz des chaudières de chauffage central construites pour l'utilisation des combustibles solides ou liquides (homologuée en janvier 1947).
NF F 11-001. — Frein à main: volants, cotes d'encombrement, d'interchangeabilité, montage (homologuée en mars 1946).
NF F 11-002. — Frein à main: manivelle, cotes d'encombrement, d'interchangeabilité, montage (homologuée en mars 1946).
NF F 11-003. — Frein à main: vis et écrous, pas et profil du filetage, entraînement de la vis (homologuée en mars 1946).

Fait à Paris, le 20 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 51-85 du 24 janvier 1951 portant suppression et transformation d'emplois dans les services extérieurs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu la loi de finances du 31 janvier 1950;

Vu le décret du 11 février 1935 fixant le statut des personnels civils des établissements du ministère de l'air et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 45-0127 du 22 décembre 1945 portant transfert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, des attributions précédemment dévolues au ministre de l'air en matière d'aviation civile;

Le conseil d'Etat entendu,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés, à compter du 1er janvier 1950, dans les services extérieurs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), les emplois suivants:

Adjoints administratifs	12
Agents administratifs	18
Commis administratifs de classe exceptionnelle	10
Commis administratifs	87
Agents de bureau du cadre complémentaire	15
Employés de bureau recrutés sur contrat	28
Auxiliaires de bureau	51

Art 2. — Sont créés, à compter du 1er janvier 1950, dans les services extérieurs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), les emplois ci-après:

Secrétaires administratifs principaux	6
Secrétaires administratifs de 1re classe	15
Secrétaires administratifs de 2e classe	21
Agents administratifs	21
Commis administratifs de classe exceptionnelle	12
Commis administratifs	107

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.
Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.
Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Tarif des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 12 juin 1920 sur l'autonomie des ports maritimes de commerce, modifiée par la loi du 14 décembre 1927, par l'article 150 de la loi du 30 décembre 1928, par les décrets-lois des 25 et 30 octobre 1935 et par le décret-loi du 4 mai 1937;

Vu le décret du 13 novembre 1924 instituant le régime de l'autonomie au port du Havre, modifié par les décrets des 20 avril 1928 et 25 octobre 1935;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 1948 modifié par celui du 16 novembre 1948 qui a fixé en dernier lieu le taux des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome;

Vu la délibération du conseil d'administration du port autonome du Havre en date du 29 septembre 1950;
Vu la délibération de la commission permanente d'enquête du port du Havre, en date du 31 août 1950;
Vu l'avis du secrétaire d'Etat aux affaires économiques en date du 27 décembre 1950;
Vu l'avis du ministre de la marine marchande en date du 9 novembre 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Le chapitre 1er (taxe sur les navires) de l'arrêté ministériel du 26 mars 1948 fixant le tarif des péages perçus au port du Havre, au profit du port autonome, est complété par le paragraphe 4° ci-après:

« 4° *Taxes applicables à l'entrée aux navires qui traversent le port pour effectuer des opérations dans le canal de Tancarville à l'Est de la limite de la circonscription du port autonome définie par l'article 2 du décret du 13 novembre 1924.*

« La taxe définie par le paragraphe 1° ci-dessus est applicable à ces navires avec une réduction de 25 p. 100; les dispositions des paragraphes 2° et 3° ci-dessus sont applicables à ces navires ».

Art. 2. — La disposition ci-dessus entrera en vigueur trente jours après la publication du présent arrêté du *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 janvier 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES SEPTEMBRE.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Approbation du budget primitif de l'office national antiacridien pour l'exercice 1950.

Par arrêté interministériel du 7 décembre 1950, le budget autonome primitif de l'office national antiacridien pour l'exercice 1950 est fixé:

RECETTES

a) Recettes ordinaires	3.830.000 F.
b) Recettes extraordinaires	16.785.719
Total général de recettes	20.615.719 F.

DÉPENSES

a) Dépenses ordinaires	18.915.719 F.
b) Dépenses extraordinaires	1.700.000
Total général des dépenses	20.615.719 F.

Autorisation à la caisse nationale de crédit agricole d'effectuer des retraits sur le compte ouvert à son nom dans les écritures du Trésor en exécution de la convention du 3 novembre 1950.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le texte annexé au décret du 29 avril 1940 portant codification des dispositions législatives régissant le crédit mutuel et la coopération agricoles, modifié par la loi du 24 mai 1946 relative à l'attribution de prêts d'installation du crédit agricole mutuel aux jeunes agriculteurs;
Vu l'article 1er de l'arrêté du 3 novembre 1950 autorisant l'émissions de bons par la caisse nationale de crédit agricole;
Vu la convention passée le 3 novembre 1950 entre le ministre des finances et des affaires économiques et la caisse nationale de crédit agricole relative à l'émission d'un emprunt et notamment ses articles 1er et 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite du montant maximum d'un milliard de francs, la caisse nationale de crédit agricole est autorisée à prélever sur les disponibilités du compte courant spécial ouvert dans les écritures du Trésor, en exécution de la convention du 3 novembre 1950, les sommes nécessaires à la réalisation des prêts d'installation aux jeunes agriculteurs visés au premier paragraphe de l'article 1er de ladite convention.

Art. 2. — Le directeur du Trésor et le directeur général de la caisse nationale de crédit agricole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 janvier 1951.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ÉMILE GULDNER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Classement des métayers assurés sociaux obligatoires des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Charente, de la Gironde et de la Haute-Vienne dans les catégories prévues par l'article 2 du décret du 20 avril 1950 relatif au financement des assurances sociales agricoles.

Le ministre de l'agriculture, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 20 avril 1950 relatif au financement des assurances sociales agricoles, et notamment l'article 2 (§ 1er);
Sur la proposition du directeur des affaires professionnelles et sociales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les métayers assurés sociaux obligatoires des départements de l'Ariège, de l'Aveyron et de la Haute-Vienne sont classés dans la 2e catégorie prévue pour la détermination des cotisations d'assurances sociales agricoles par l'article 2 (§ 1er) du décret susvisé du 20 avril 1950.

Art. 2. — Les métayers assurés sociaux obligatoires des départements de la Charente et de la Gironde sont classés dans la 3e catégorie prévue pour la détermination des cotisations d'assurances sociales agricoles par l'article 2 (§ 1er) du décret susvisé du 20 avril 1950.

Art. 3. — Les préfets des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Charente, de la Gironde et de la Haute-Vienne et les contrôleurs divisionnaires des lois sociales en agriculture de Bordeaux, de Limoges, de Montpellier et de Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 janvier 1951.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GUELDNER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VACHER DESVERNAIS.

Eaux et forêts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 janvier 1951:

Page 309, 2e colonne, 12e ligne, au lieu de: « M. Balivet (Raymond), à Coligny (Jura) », lire: « M. Balivet (Raymond), à Coligny (Ain) ».

Page 311, 2e colonne, 12e ligne, au lieu de: « 50 M. Carassus (Armand-Jean-Baptiste) », lire: « 50 M. Casassus (Armand-Jean-Baptiste) ».

Page 313, 2e colonne, même arrêté, au lieu de: « 220 M. Salzard (Paul-Henri), etc... est nommé à Canx-la-Petite (Meuse) », lire: « 220 M. Salzard (Paul-Henri), etc... est nommé à Vaux-la-Petite (Meuse) ».

Services agricoles.

Par arrêté du 8 décembre 1950, M. Coquard est réintégré dans ses fonctions d'inspecteur général de l'agriculture de 1re classe, à dater du 1er août 1948.

Par arrêté du 13 janvier 1951, la situation de M. Guilhaumaud, ingénieur principal des services agricoles, est rétablie ainsi qu'il suit: 1er janvier 1948, 3e classe; 1er janvier 1950, 2e classe.

Tableau d'avancement des administrateurs civils pour l'année 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1951: page 672, 2e colonne, 7e ligne, au lieu de: « 2 Mlle Le Pasquis déjà inscrit pour 1950 », lire: « 2 Mlle Pasquis déjà inscrite pour 1950 »; 13e ligne, au lieu de: « 3 M. Havard-Duclos, déjà inscrit pour 1950 », lire: « 2 M. Havard-Duclos, déjà inscrit pour 1950 »; 23e ligne, au lieu de: « 11 M. Mennasseyre », lire: « 11 M. Menasseyre ».

Médaille d'honneur agricole.

Par arrêté du 10 janvier 1951, la médaille d'honneur agricole est conférée aux personnes désignées ci-après :

AIN

Mlle Chambe (Marie), à Burbanche.
M. Vincent (Antoine), à Guereins.

ALLIER

Mme veuve Barbate, née Saulnier (Marie), à Toulon-sur-Allier.
MM. Beguin (Sidoine), à Arfeuilles.
Denis (Jean), à Beaulon.
Denizon (Paul-Jean), à Neuvy.
Devaux (Antoine), à Beaulon.
Duvernois (Valentin), à Chevagnes.
Mme Geay, née Ledain (Marie), à Chassenard.
MM. Geay (Guillaume), à Chassenard.
Gouleret (Michel), à Paray-le-Fresil.
Roy (Adrien), à Beaulon.
Thevenet (Clément), à Beaulon.
Mme Touzin, née Lassimone (Eugénie), à Louchy-Montfand.
M. Van Marcke (Gustave), à Jaligny.

ALPES (HAUTES-)

M. Barre (Joseph), à Monetier-les-Bains.

ALPES-MARITIMES

MM. Bollin (Joseph-Marius), à Falicon.
Ceccarelli (Pierre-Célestin), à Nice.

ARDECHE

MM. Guerin (Pierre-Henri), à Alba.
Farre (Toussaint), à Saint-Agrève.

ARIEGE

M. Alba (Jean-Marie), à Mazères.

AUBE

MM. Bourdyot (Louis), à Rouilly-Saint-Loup.
Deblerre (Henri-Alfred), à Saint-Martin-de-Bossenay.
Herbomel (François), à Trancault.
Mme Herbomel, née Blacque (Yvonne), à Trancault.
MM. Lanier (Lucien-Emile), à Pel-et-Der.
Paulen (Edouard), à Vailly.
Mlle Provence (Thérèse), à Vosnon.
Mme Toussaint, née Coppin (Hélène), à Piney.
MM. Toussaint (Paul-Ernest), à Piney.
Wasson (Henri-Onésime), à Méry-sur-Seine.

AUDE

MM. Andrieu (Bernard), la Sale, à Carcassonne.
Brieu (Charles), à Narbonne.
Mme veuve Colomes, née Raude (Germaine), à Salleles-d'Aude.
MM. Constant (Marius-Jean-Marcel), à Moussoulens.
Estrade (Joseph), à Montredon.
Mme Faugère, née Reynes (Marie-Cécile), à Villegailhenc.
MM. Faugère (Paul), à Villegailhenc.
Genibrel (André), à Trèbes.
Maritano (Albert), à Salin-de-Sainte-Lucie, la Nouvelle.
Robert (Augustin-Aristide), à Fleury-d'Aude.
Mme Tessier (Célina), à Trèbes.

AVEYRON

M. Laumont (Jean-Joseph), à Valady.

BOUCHES-DU-RHONE

Mme Rollande de La Sauge (Elise-Jeanne-Marie), à Marseille.
M. Nougaret (Marcel-Baptiste-Jacques), à Marseille.

CALVADOS

Mlle Chatel (Albertine-Désirée-Augustine), à Baron-sur-Odon.
MM. Berance (Henri-Louis), à Sully.
Lecornu (Germain-Ernest), à Maisy.
Picard (Léopold), à Tailleville.

CHARENTE

Mme Barrière, née Devoyon (Marie), à Juillac-le-Coq.
MM. Berland (Eugène-Alexandre), à Juillac-le-Coq.
Besse (Jean), à Chassenon.
Birollaud (Alfred-Abel), à Juillac-le-Coq.
Bonneau (Joseph), à Lesterps.
Mme Denis, née Montauzon (Catherine), à Mazerolles.
MM. Jallais (Pierre), à Montrollet.
Marcillaud (Martial), à Juillac-le-Coq.
Mme Marcillaud, née Convidat (Marie), à Juillac-le-Coq.
M. Valadeau (Pierre), à Lesterps.

CHER

MM. Chamouret (Benoît), à Laverdines.
Chavet (François), à Henrichemont.
Delage (Alexandre), à Orcenais.

CORREZE

MM. Boussely (Jacques), à Salon-la-Tour.
Boussely (Thomas), dit Jean, à Salon-la-Tour.
Dufaure (Sylvain), à Vigeois.
Reyrolle (Pierre), à Saint-Ybard.
Verilhac (Henri), à Sainte-Féréole.

COTES-DU-NORD

MM. André (Louis), à Plancoët.
Godard (Joséphine), à Corseul.
Guyomard (Amédée-Emmanuel), à Ploumilliau.
L'Hostys (Jeanne), à Corseul.
Mme veuve Onen, née Georgelin (Joséphine), à Languenan.
M. Pansart (Eulalie), à Plancoët.

CREUSE

MM. Arnoult (Georges), à Villevieille.
Coucaud (Auguste), à Bussière-Dunoise.
Couderchon (Marie-Louise), à Bussière-Dunoise.
Mmes veuve Ducluzeau, née Dumas (Madeleine), à Malleret-Boussac.
veuve Dumas, née Noblet (Marie), au Theux, commune de Malleret-Boussac.
MM. Peinaud (Sylvain-Eugène), à Saint-Léger-Bridereix.
Poirier (Paul-Alexandre), à Saint-Quentin.
Mme Riboulet, née Germot (Eugénie), à la Nouaille.

DORDOGNE

MM. Brouillaud (Fernand), à Lisle.
Demeurs (Jean), à Sainte-Foy-de-Belves.
Genier (Pierre), à Terrasson.
Malifarges (Arthur), à Menesplet.
Mme veuve Mazeau, née Dupuy (Emilie), à Saint-Louis-en-l'Isle.
MM. Papon (Albert), à Saint-Crépin-de-Richemont.
Prebeau (Jean), à Chalagnac.
Puybonnieux (André), à Saint-Crépin-de-Richemont.
Veyssière (André), à Carlux.
Maureny (André), à Fossemagne.
Monribot (Guillaume), à Fossemagne.

DOUBS

Mme Aps, née Grandjean (Marie-Louise), à Vercel.
M. Bougnon (Constant-Joseph-Marie), à Trépot.
Mlle Buttet (Sidonie), à Busy.
M. Curtit (Germain), à Audincourt.

DROME

MM. Blanc (Julien), à Teyssières.
Faure (Germain-Faustin), à Grane.

EURE

MM. Fontaine (Marius), à Etrepagny.
Maheut (René), aux Places.
Tiberghien (Louis-Joseph-Camille), à Evreux.

FINISTERE

M. Thomas (François-Charles), à Roscoff.

GARD

MM. Azémard (Charles), à Aigues-Mortes.
Giroud (Roger-Joseph), à Aigues-Mortes.
Hugony (Jules-Firmin), à Aigues-Mortes.
Passe (Alphonse), à Saint-Chaptes.
Potier (Gaston-Emile), à Aigues-Mortes.
Pradon (Marius-Noël), à Caveirac.
Sadoule (Julien), à Calvisson.

GARONNE (HAUTE-)

MM. Barbaste (Jean), à Revel.
Fernal (Salvy-Charles), à Vacquiers.
Soulcumiac (Henri), à Revel.

GERS

M. Dumouch (Edmond-Germain-Calixte), à Estramiac.

GIRONDE

M. Bezin (Raymond-Pierre), à Bommes.
Mmes Ducasse, née Targon (Marie-Anne), à Cardan.
veuve Gourgues, née Escacq (Louise), à Sillas.
MM. Michaud (Pierre dit Paul), à Saint-Seurin-de-Bourg.
Michaud (Raymond-Pierre), à Saint-Seurin-de-Bourg.
Pinaud (Pierre-Lucien), à Pugnac.
Salzat (Anthony), à Talence.
Mme veuve Ballovar, née Bevigne (Elisabeth), à Saint-Emilion.

HERAULT

Mme Balza, née Boussenac (Noëlie-Françoise), à Montpellier.
MM. Barral (Paulin), à Pézenas.
Carabasse (Jean), à Montpellier.
Berthuel (Louis), domaine de Clavelet, à Agde.
Doumergue (Théophile), à Saint-Bauzille-de-Putois.
Franc (Edouard), à Aumes.
Giraud (Roger), à Aumes.
Peyronnet (Etienne-Fernand), à Saint-Just.
Mmes veuve Riols, née Delfau (Augustine), à Servian.
Sajouis (Marguerite), mas Delon, le Puech.

ILLE-ET-VILAINE

Mlle Boutin (Nathalie), à Saint-Maure-de-Bretagne.
M. Semery (Louis-Alfred), à Landean.

JURA

M. Cornu (Léon-Gustave-Edmond), à Sirod.

LANDES

M. Labastie (Jules), à Habas.

LOIR-ET-CHER

MM. Benaitier (Pierre-Alexis), à la Ferté-Imbault.
Bernier (Gabriel-Prosper), à Troo.
Mme Bernier, née Chereau (Irène-Louise), à Troo.
MM. Chesneau (Euvrain-Jules), à la Ferté-Saint-Cyr.
Dube (Achille-Victor), à Soiesmes.
Ferrière (Georges), à Membrolles.
Hemme (Lucien-Georges), à Artins.
Jacquemain (Pierre-Alexandre), à Courtazé, commune d'Azé.
Lehoux (Louis), à Cellettes.
Michenet (Louis-Léon), à Chambon-sur-Cisse.
Minard (Félix), à Clermoy-Theillay.
Perre (Amé), à Vallières-les-Grandes.
Pousse (Henri-Gabriel), à Marcilly-en-Gault.
René (Cécilien), à Seigy.
Richard (Eugène-Armand), à Saint-Laurent-des-Eaux.
Sausset (Joseph), à la Ferté-Saint-Cyr.
Auger (Pierre), à Chaon.

LOIRE

MM. Michalet (Jean), à Izieux.
Paillasson (Jean-Claude), à Fourneaux.
Poyet (Louis), les Cresses, à Perreux.
Mme Poyet, née Chervier (Anna), à Perreux.
Mlle Trouillet (Benoîte-Claudia), à Saint-Germain-la-Montagne.
M. Martin (Benoît), à Saint-Chamond.

LOIRE-INFERIEURE

MM. Babin (Louis), à Juigne-les-Moutiers.
Gauthier (Henri), la Marche, à Bouguenais.
Bonneau (Joseph), au Loroux-Bottereau.
Goubaud (Victor), à Belligne.
Richard (Jean-Baptiste), à Belligne.

LOIRET

MM. Berthier (Victorien), à Saint-Benoît-sur-Loire.
Duchêne (Désiré-Emilien), à la Ferté-Saint-Aubin.
Jaury (Pierre-Daniel), à Bondaroy.
Pinot (Maurice-Auguste), à Sermaises.
Mlle Pommier (Berthe-Marie), à Auxy.
M. Saudeau (Auguste), à Saint-Michel.
Mme Saudeau, née Cauquis (Marie) à Saint-Michel.

MAINE-ET-LOIRE

MM. Benesteau (Jean), au Poitevinière.
Douet (Louis), à Châteauneuf-sur-Sarthe.
Jourdan (Jean-Baptiste), à Juvigné.
Praud (Théophile-Jean), à Angers.
Mme Praud, née Gauthier (Jeanne) à Angers.
M. Rossignol (Théophile), à Vernantes.

MANCHE

Mlle Cahu (Arméline-Julienne-Lucie), à Brecey.
MM. Guiot (Léon-Marcel-Charles), à Canisy.
Joret (Albert-Louis), au Mesnil-Villeman.

MARNE (HAUTE-)

M. Cousin (Alphonse-Auguste), à Villiers-sur-Suize.

MAYENNE

MM. Bordeau (Louis), à Oisseau.
Brehin (Henri), à Saint-Denis-de-Gastines.
Mme Brehin, née Mottais (Berthe), à Saint-Denis-de-Gastines.
MM. Gallienne (Emmanuel), « La Hargliniere », à Cigné.
Gougeon (Albert-François), à Saint-Jean-sur-Mayenne.

MORBIHAN

Mlle Gaudin (Louise), à Arradon.
MM. Thomas (Pierre-Marie), à Lanester.
Viloux (François-Marie), à Malansac.

MOSELLE

MM. Amberg (Aloïs), à Hayange.
Hanriot (Achille), à Liehon.
Lambert (Camille), à Ommeray.
Mehl (Jacques), à Lorry-les-Metz.
Michel (Nicolas), à Manom.
Mme Michel, née Schvichtemberg (Emilie), à Manom.
MM. Redinger (Wendel), à Hultchouse.
Segers (Jean-Baptiste), à Moyeuvre-Grande.
Wiederhold (Louis), à Algrange.

NORD

MM. Cambier (Eugène), à Selvigny.
Cocquet (André-Jean-Cornil), à Craywick.
Dupire (Emile-Ernest), hameau de Vaucelles.
Dutrieux (Jean-Baptiste), la Longueville.
Lagache (Jules), à Thumeries.
Lequel (Gustave), à Gouzeaucourt.
Leroy (Arthur-Jean), à Steenwerck.
Parzys (Berthe), à Marcq-en-Baroeul.
Schoonaert (Georges), à Watten.
MM. Vaneste (Rémi), à Arneke.
Verdru (René), à Steenwerck.
Vervenne (Arthur), à Tourcoing.
Hocquet (Léon), à Boulogne-sur-Helpe.
Vandenbroucke (Léon-Charles), à Eecke.

OISE

MM. Deschamps (Edouard), à Trumilly.
Duvivier (Justin), à Trumilly.
Heurtaux (Jean-Baptiste), à Compiègne.
Lemaire (Maxime), à Trumilly.
Leroy (Désiré-Clovis), à Mesnil-Conteville.
Maitre (Pierre), à Catenoy.
Masse (Louis), à Fleurines.

ORNE

MM. Brunel (Pierre), à Alençon.
Deletang (Raymond), à la Coulonche.
Vauloup (François), à Perrou.

PAS-DE-CALAIS

MM. Beaurain (Alfred), à Hubersent.
Coquelle (Parfait), à Ruyaulcourt.
Duvivier (Joseph), à Annequin.
Everard (Camille), à Vieille-Eglise.
Guilbert (Georges), à Escalles.
Lemaire (André), à Marenla.
Lynde (Césaire), à Sainte-Marie-Kerque.
Mer (Augustin), à Ruyaulcourt.
Mongez (Jeanne), à Berlencourt-le-Cauroy.
Senechal (Jules-Jean-Baptiste), à Lepinoy.
Thomas (Pierre), à Nielles-les-Blequin.
Vaillant (Joseph), à Saulty.
Williaume (Albert), à Calais.

PUY-DE-DOME

MM. Delbos (Gabriel), à Saint-Genes-Champespe.
Robin (François), à Saint-Laure.

PYRENEES (BASSES-)

MM. Bartete (Jean), à Anglet.
Carreré-Bordehore (Pierre), à Arette.

PYRENEES-ORIENTALES

MM. Auteza (Jacques), à Saint-André.
Bonzoms (Michel), à Baixas.
Taulero (Jean), à Céret.

RHIN (BAS-)

MM. Stauffer (Charles), à Eichelberg, par Itterswiller.
Stroh (Joseph), à Ergersheim.

RHIN (HAUT-)

MM. Auer (Jean), à Mittlach.
Bato (Adolphe), à Mittlach.
Brenner (Adolphe), à Winkel.
Diemunsch (Joseph), à Wattwiller.
Dierstein (Albert), à Mittlach.
Mlle Edel (Joséphine), à Eguisheim.
MM. Jaegle (Alphonse), à Mittlach.
Jaegle (Martin), à Mittlach.
Kugelin (Joseph-Antoine), à Durmenach.
Reinhardt (Auguste), à Fellering.
Riethmuller (Marie-Joseph-Louis), à Krath, annexe Runsché.
Scheidecker (Joseph-Alphonse), à Ribeauvillé.
Stuehly (Mathieu), à Mittlach.
Mme Stirn, née Sary (Julie), à Kaysersberg-Geisbourg.
M. Vonarb (Joseph), à Blodelsheim.

SAVOIE

M. Dagand (Jean-Pierre), à Aix-les-Bains.

SAVOIE (HAUTE-)

M. Decorzent (Joseph), à Thonon.

SEINE

M. Cambre'eng (Louis-Pierre), à Paris.

SEINE-INFERIEURE

M. Bellevergue (Albert), à la Vaupalière.
Mlle Blin (Marie-Suzanne), à Saint-Etienne-du-Rouvray.
M. Caudron (Adonis), à Ermenouville.
Mme Caudron, née Thoral (Aurélie), à Ermenouville.
veuve Delarue, née Ducroc (Joséphine), à Fullot.
veuve Grieu, née Navarre (Marie), à Breaute.
MM. Lagnier (Joseph), à Breaute.
Lemaire (Joseph), à Breaute.
Leroy (Auguste), à Boschyons.
Mme Leroy, née Houel (Alberline), à Boschyons.
MM. Massy (Marcel), à Bois-l'Evêque.
Tailleux (Joseph), à Saint-Paul, par Duclair.
Couture (Paul-André), à Yerville.
Mlle Morin (Marie-Eugénie), à Saint-Nicolas-de-Bliquetuit.

SEINE-ET-MARNE

M. Baudouin (Robert-Octave-Armand), à Saint-Mars-en-Brie.
Mmes veuve Beraud, née Brigaud (Marie), à Amillis.
veuve Boquet, née Vandenabelle (Anathalie), à Courchamp.

MM. Briet (Marcel), à Saint-Mars-en-Brie.
Collignon (Jean), à Saint-Martin-Chennetron.
Duvol (Louis-Victor), à Courpalay.
Fradel (Louis-Jacques), à Ozoner-le-Voulgis.
Gourlion (Dominique-Joseph-Emile), à Beau.
Hollner (Joseph), à Beau.
Jarry (Oscar-Auguste), à Chenoise.
Mme Jarry, née Soufflet (Valérie-Zénaïde), à Chenoise.
M. Jean (Maurice-Augustin), à Vaux-le-Penil.
Mme veuve Mangin, née Bruffert, à Maisoncelles-en-Brie.
MM. Marin (Victor), à Mormant.
Pepin (Albert), à Chenoise.
Peinfrère (Edouard), à Moyen-Mullien.
Pichon (Georges), à Esmans.
Pinard (Raoul), à Lady, par Mormant.
Rabier (Emilien), à Marolles-sur-Seine.
Rabier, née Zacherie (Brigitte), à Marolles-sur-Seine.
Risbec (Albert-Paul), à Ozoir-la-Ferrière.
Rognant (Robert), à Lady, par Mormant.
Sorrant (Camille), à Mormant.
Mme Tournadre, née Lorin (Thérèse), à Provins.
M. Vioux (Armand), à Beau.

SEINE-ET-OISE

MM. Artus (Maurice-Louis), à Conflans-Sainte-Honorine.
Boscq (Armand), à Bruyères-le-Châtel.
Boussat (Charles), à Bruyères-le-Châtel.
Charpentier (Jean), à Saclay.
Mmes Charpentier, née Tanguy (Marie-Françoise), à Saclay.
Chauve, née Crosnier (Henriette), à Bruyères-le-Châtel.
Delorme, née Durand (Raymonde), à Bruyères-le-Châtel.
M. Dubois (Maximilien-Baptiste), à Saint-Germain-de-la-Grange.
Mme Fournier, née Ladjoue (Louise), à Bruyères-le-Châtel.
MM. Gaille (William), à Bruyères-le-Châtel.
Godefroy (Fernand), à Guerville.
Guignan (Georges), à Bruyères-le-Châtel.
Hardy (François), à Versailles.
Mme Herlaut, née Rambaux, à Attainville.
MM. Herlaut (Clotaire), à Attainville.
Jacob (Lucie), à Bruyères-le-Châtel.
Laisne (Raymond), à Bruyères-le-Châtel.
Lhuillier (Louis), à Bruyères-le-Châtel.
Massot (René-Désiré), à la Queue-les-Yvelines.
Paimec (Joseph-Marie), au Colombier, par Breuillet.
MM. Perennez (Yves), haras de Villiers, à Saclay.
Plisson (Maurice), à Bruyères-le-Châtel.
Renault (Maurice), à Cuisseray, par Breuillet.
Thibault (René), à Bruyères-le-Châtel.
Voise (Emile), à Bruyères-le-Châtel.

SOMME

MM. Chantrelle (Joseph-Jean-Baptiste), à Bayonvillers.
Delval (Charles-Emile), à Bayonvillers.
Deschamps (Octave), à Fresnoy-les-Roye.
Fouquet (Martial), à Ailly-sur-Somme.
Menager (René), à Monchy-Lagache.
Merdieu (Arcole), à Longpré-les-Corps-Saints.
Mme Merdieu, née Foubert (Louise), à Longpré-les-Corps-Saints.
M. Pecqueux (Louis), à Fresnoy-les-Roye.

VENDEE

MM. Bobinet (Henri), à Bazoches-en-Pareds.
Chevalier (Emile), à Saint-Denis-du-Payré.
Launay (Paul), à Saint-Vincent-Sterlanges.
Micheau (Armand), à Saint-Hilaire-de-Talmont.

VIENNE

MM. Bois (Maurice), à Thuré.
Bouchet (Henri), à Vouneuil-sous-Biard.
Breuillat (Célestin), à Rouillé.

VIENNE (HAUTE-)

M. Broussaud (Henri), à Isle.
Mmes Broussaud, née Talabot (Thérèse), à Isle.
Grassaud, née Frugier (Marie), à Saint-Maurice-les-Brousses.
MM. Grassaud (Jean), à Saint-Maurice-les-Brousses.
Grimaud (Jean), à Bussière-Poitevine.
Georgelou (Emile-Delphin), au Dorat.
Mme Hardy, née Senamaud (Marguerite), à Saint-Maurice-les-Brousses.
MM. Lafarge (François), à Neuvic-Entier.
Lamassiaud (Marcellin), à Neuvic-Entier.
Leger (Louis-Félix), au Dorat.
Maisonnier (Gabriel-Lucien), à Bussière-Poitevine.
Mme veuve Mallet, née Brun (Marguerite), à Saint-Jouvent.
M. Peurichard (Félix), à Bussière-Poitevine.
Mme Rousseau, née Tricard (Catherine), à Saint-Yrieix-la-Perche.
MM. Rousseau (Aubin), à Saint-Yrieix-la-Perche.
Souchaud (Louis), au Dorat.
Peurichard (Jean-Gustave), à Bussière-Poitevine.

VOSGES

MM. Bernard (Charles-Aimé), à Taintrux.
Petitdemange (Alphonse), au Valtin.
Thierry (Marie), à Saint-Prancher.

YONNE

MM. Boulmier (René-Eugène), à Saint-Fargeau.
Reuillard (Frédéric), à Saint-Fargeau.

ALGER

MM. Allali Rabah, domaine Chamly, à Maison-Carrée.
Bariz Ahmed ben Arezki, à Ameur El Ain.
Belkacemi Brahim ben Mohammed, au douar Djenane, commune mixte d'Aumale.
Bernede (Pierre), domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Boutalia Messaoud, domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Boutalia Saïd, domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Capot (Jean), domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
El Merabet Abdelkader, domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Sentacreux (Vincent), domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Slimani Ameur, domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Slimani Aïssa, domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Taleb Ameur, domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Taleb Rabah, domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Taleb Abdelkader, domaine de Chamly, à Maison-Carrée.
Adam (Simon), domaine de Chamly, à Zeralda.
Djouak Kouider ben Admed, à Monipensier-Blida.
Khider Amar ben Mohamed, à Joinville-sur-Blida.
Khider Lakdar ben Mohamed, à Joinville-sur-Blida.
Messaoudi Ouchène Ahmed ben Ameur, à Blida.
Solbès (Vincent), à Chebli (arrondissement de Blida).
Sintes (Jacques), à Baba Hassen.
Sintes (Antoine), à Baba Hassen.

ORAN

MM. Abdelaoui Belhadri Ould Larbi, commune mixte d'Aïn Temouchent.
Assaoui Ali ben Tameur, commune mixte de Djebel Nador.
Arlero (Diego-Miguel), à Mercier-Lacombe.
Azzaz Abdelkader Ould Baghdad, à Oued Taria
Benbouha Ali fils, à Misserghin.
Bezzaid Belmessabih fils, à Misserghin.
MM. Bouhaïs Lahcène Ould Abdesselam, commune de Tremelen, à Aïn el Houtz.
Boulenoir Kacem fils, domaine d'Aïn Tessa, commune d'El Ancor.
Bouras Mamar, domaine d'Aïn Tessa, commune d'El Ancor.
Ghaïa Barondi, à Misserghin.
Célestin (Emile), à Inkermann.
de La Cruz (Joseph), domaine d'Aïn Tessa, à El Ancor.
de La Cruz (Joseph-Raymond), domaine d'Aïn Tessa, à El Ancor.
Villard (Dominique), à Lamtar.
Refassi Ould Bouziane Bensaïd Mohamed, à Tlilia.
Perez (Alphonso), à Oued-Taria.
Nicolas (Marceau), domaine d'Aïn Tessa, à El Ancor.
Molina (Manuel), à Inkermann.
Mokedem Abderrahmane, à Mercier-Lacombe.
Merino (Joachim), à Misserghia.
Maynadier (Auguste-Jean), à Saf-Saf (Tlemcen).
Kibboua Abdallah, domaine d'Aïn Tessa, commune d'El Ancor.
Ghemri Mohamed, à Misserghin.
Zenati Mahomed, à Trois-Marabouts.
Zouaoui Saïd Ould Mohamed, commune de Tiaret.

CONSTANTINE

MM. Amrouni Layachi, à Mondovi.
Arribi Amar bën Aïssa, station de Barral, à Barral.
Benkhelouf dit Khlouf Abdelak, domaine de la Réunion.
Benkhelouf dit Khlouf Mahmoud Habouren, commune mixte de Soummam.
Bouchetaoui dit Bouchetaqui Mohamed ben Ahmed, domaine de la Réunion, commune mixte de Soummam.
Chaoui Haoues, à Mondovi
Denadnia Ramdane, à Mondovi.
Djourourou, Bouzid, à Mondovi.
Manseur dit Mansouri Saïd, à Larbaa, commune mixte de Soummam.
Tabti Boudjema ben Ali, à Ighil ou Berrouak, commune mixte de Soummam.
Benkhelouf dit Khlouf, Aïssa Douar Azrou M'Bechar, commune mixte de Soummam.

MAROC

MM. Ahmed ben M'Barek ben Ali, 24, rue de Taza, à Rabat.
Embarck ben Abdallah ben M'Hamed, à Khouribga.
Mohamed ben Abbes, travaux municipaux, à Marrakech.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 23 janvier 1951 portant transformation, fusion et suppression d'établissements du second degré.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 73 de la loi du 15 mars 1850 portant organisation des lycées de garçons;

Vu les articles 1er et 2 de la loi du 21 décembre 1880 portant organisation des lycées de jeunes filles;

Vu la loi du 15 mars 1850 relative à la création des collèges de garçons;

Vu la loi du 21 décembre 1880 et le décret du 28 juillet 1881 relatifs à la création des collèges de jeunes filles;

Vu la loi n° 50-934 du 8 août 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (éducation nationale),

Décrète:

Art. 1er. — Sont transformés à compter du 1er octobre 1950:

1° En lycées de garçons:

Le collège Chaptal;

L'annexe « Parc impérial » du lycée de garçons de Nice.

2° En lycée national mixte:

Le collège classique et moderne de garçons;

Le collège classique et moderne de jeunes filles,

de Saint-Dié (Vosges).

3° En annexe du lycée de garçons d'Amiens:

Le collège classique et moderne mixte de Péronne.

Art. 2. — Le collège moderne de garçons et le collège moderne de jeunes filles de Guingamp sont transformés en un lycée mixte à compter du 1er janvier 1951.

Art. 3. — Les lycées ci-dessus énumérés sont gérés au nom et pour le compte de l'Etat.

Art. 4. — Sont transformés, à compter du 1er octobre 1950:

En un collège classique et moderne mixte:

Le collège classique et moderne de garçons;

Le collège moderne de jeunes filles,

de Saint-Amand-Montrond (Cher).

Art. 6. — Le collège moderne de garçons de la Ferté-Macé (Orne) est supprimé à compter du 1er octobre 1950.

Art. 6. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE,

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret du 23 janvier 1951 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'académie nationale de médecine.

Par décret en date du 23 janvier 1951, le secrétaire perpétuel de l'académie nationale de médecine est autorisé à accepter au nom de cette compagnie le legs de la somme de quatre cent mille francs (400.000 F) à elle consenti par M. Gay (Paul-Ernest-Marie-Camille), compte tenu de l'arrangement intervenu entre Mme veuve Gay et les héritiers du *de cujus* et relatif au payement immédiat de ladite somme.

Le prix annuel créé portera le nom de « Prix Paul-Noël Gay ». La somme léguée sera convertie en rentes sur l'Etat français, immatriculées au nom de l'académie nationale de médecine, avec mention, sur l'inscription, de la destination des arrérages.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Mise en position de mission à l'étranger d'un assistant de l'institut français de l'Afrique noire.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 9 janvier 1951, M. Cadenat, assistant hors classe du cadre de l'institut français d'Afrique noire en service en Afrique occidentale française, est placé dans la position de mission à l'étranger pour la période du 27 avril au 2 juillet 1950 pour se rendre aux îles du Cap-Vert, afin d'y étudier la faune marine côtière et recueillir des échantillons d'histoire naturelle destinés aux collections de l'I. F. A. N.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 11 janvier 1951, M. Bouchart (Léon-Pierre), administrateur de 2e classe des colonies, chef du service de l'information du haut commissariat de la République au Cameroun est placé en position de mission en France pendant un mois au maximum à compter du 15 décembre 1950, pour étudier diverses questions d'ordre administratif intéressant le Cameroun.

Par arrêté du 11 janvier 1951, M. Bée (Clotaire), administrateur de 2e classe des colonies, adjoint au directeur des services économiques du haut commissariat de la République à Madagascar, est placé dans la position de mission au Tanganyika pour la période du 17 au 22 décembre 1950.

Administration générale.

Par arrêté du 8 janvier 1951, M. Baudet (Roger-Paul-Félix), est nommé rédacteur de 1re classe (après trois ans), d'administration générale d'outre-mer.

Cette nomination ne prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté qu'à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé pour une affectation outre-mer.

Le bénéficiaire des dispositions qui précèdent sera astreint à un stage probatoire dans les conditions générales fixées à l'article 11 du décret du 13 mars 1946 précité.

Par arrêté du 9 janvier 1951, est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Sors (Henri-Félix-Jean), rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté du 11 janvier 1951, est rapporté l'arrêté du 28 novembre 1950 portant intégration de M. Ferre (Jean-Pierre-Désiré) dans le cadre d'administration générale d'outre-mer.

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 17 janvier 1951, M. Genuyt (Georges), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, a été placé dans la position de disponibilité sans traitement, pour un an, à compter du 6 septembre 1950.

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 17 janvier 1951, M. Dommergues (Yvon), inspecteur principal de 2e classe des eaux et forêts outre-mer, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde, pour une période de deux années, à compter du 28 novembre 1950, en vue de servir à l'office de la recherche scientifique outre-mer.

La retenue à laquelle est astreint M. Dommergues (Yvon) au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution à laquelle est tenu envers le même organisme l'office de la recherche scientifique outre-mer, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 18 janvier 1951, ont été attribués à M. Guichon (André), inspecteur principal de 1re classe des eaux et forêts outre-mer, les rappels pour services militaires suivants: 1 an 6 mois 29 jours.

M. Guichon qui conservait déjà 5 mois 17 jours de rappels pour services militaires dans le grade d'inspecteur principal de 1re classe des eaux et forêts outre-mer compte dans ce même grade: 1 an 11 mois 16 jours de rappels pour services militaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1951, page 452, 2e colonne, 51e ligne, au lieu de: « Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 3 décembre 1950 », lire: « Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 30 décembre 1950 ».

Elevage et industries animales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 18 janvier 1951, ont été nommés vétérinaires inspecteurs stagiaires du cadre général de l'élevage et des industries animales outre-mer les élèves diplômés des écoles nationales vétérinaires dont les noms suivent:

MM. Blanchard (Albert), Bordes (Yves), Broustail (Michel), Chanserd (Robert), Croquet (Jean), Fourcade (Pierre), Hard (Jacques), Jacquet (Jean), Keravec (Jean), Lachaux (Paul), Larchier (Henri), Marc (Claude), Michel (Robert), Moulloin (Jacques), Nicolas (François), Pinsun (Jacques), Pineau-Mennerat (Jacques), Prime (Paul), Redon (Pierre), Senaux (Louis).

Ces nominations prennent effet pour compter du 1er janvier 1951 tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté sous réserve de la constitution des dossiers complets de candidature des intéressés.

Infirmières.

Par arrêté du 28 décembre 1950 du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, Mlle Goger (Rosalie-Renée), est nommée infirmière coloniale stagiaire pour compter de la veille de son embarquement.

Inspection générale du travail.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 11 janvier 1951, M. Colonna d'Istria (Charles), inspecteur général de 2e classe du travail outre-mer en service en Afrique équatoriale française, est mis à la disposition du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française pour remplir les fonctions d'inspecteur général du travail de cette fédération.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-86 du 24 janvier 1951 relatif à la compensation interprofessionnelle des prestations familiales.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport des ministres du travail et de la sécurité sociale, de la santé publique et de la population, des finances et des affaires économiques, du budget, des travaux publics, des transports et du tourisme, de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et notamment l'article 17;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et notamment l'article 63:

Décrète:

Art. 1er. — Au début de chaque année, toute caisse, organisme, collectivité ou administration effectuant le service des prestations familiales à des travailleurs salariés ou assimilés des professions non agricoles autres que les agents de l'Etat et des collectivités publiques, adresse à la caisse nationale de sécurité sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme centralisateur, un état faisant ressortir:

1° Le montant total des prestations familiales légales payées auxdits travailleurs au cours de l'année précédente;

2° Le montant des cotisations qui auraient été versées au cours de la même année si ces travailleurs avaient relevé d'une caisse d'allocations familiales instituée par l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 modifié portant organisation de la sécurité sociale.

Art. 2. — Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et des ministres intéressés, détermine la fraction des cotisations visées à l'article précédent à retenir en vue de la compensation interprofessionnelle.

Art. 3. — La caisse nationale de sécurité sociale est créditée ou débitée par les caisses, organismes, collectivités ou administrations ou, le cas échéant, par l'organisme centralisateur, de la différence entre le montant, d'une part, des prestations payées au cours de l'année précédente et, d'autre part, des cotisations calculées pour la même période, conformément aux dispositions des articles 1er et 2.

Art. 4. — Des arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et des ministres intéressés, fixeront les modalités d'application du présent décret et préciseront notamment les conditions dans lesquelles, chaque trimestre, et à valoir sur la compensation nationale, les caisses, organismes, collectivités ou administrations effectueront des versements provisionnels à la caisse nationale de sécurité sociale ou recevront des avances de cette caisse.

Art. 5. — La compensation instituée par le présent décret s'appliquera aux opérations effectuées à compter du 1er janvier 1951.

Art. 6. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Décret n° 51-35 portant modification des statuts-types des sociétés mutualistes, en ce qui concerne celles de ces sociétés gérant un régime spécial de sécurité sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1951:

Page 393, 1re colonne, 3e ligne du 2e article, au lieu de: « tous les ans (12) (13) », lire: « tous les ..... ans (12) (13) ».

Page 394, 1re colonne, 33e ligne du renvoi (22), 2e formule, au lieu de: « Les membres participants ou honoraires de chaque section... », lire: « Les membres participants et honoraires de chaque section... ».

Page 394, 1re colonne, dernière ligne du renvoi (22), au lieu de: « par le délégué suppléant », lire: « par un délégué suppléant ».

Page 394, 2e colonne, 2e article, lire: « Sans changement » en regard des 2e à 5e alinéa du texte ancien.

Autorisation à une caisse de retraite de fonctionner.

Par arrêté du 30 décembre 1950, la caisse de retraites du personnel administratif des sociétés du groupe des Sequanaise: Sequanaise capitalisation, vie, nuptialité, I. A. R. D., 4, rue Jules-Lefebvre, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, pour l'exercice 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et notamment son article 81;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales.

ARRÊTE :

Art. 1er. — L'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale au titre des assurances sociales est reconduit pour l'exercice 1950.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 janvier 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Conditions dans lesquelles sont réduites les allocations de vieillesse des ressortissants à la section professionnelle des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 50-971 du 7 août 1950 fixant les conditions dans lesquelles les allocations de vieillesse sont réduites lorsque le total de l'allocation et des ressources dont jouissent les bénéficiaires dépasse une certaine limite ;

Vu l'avis du conseil d'administration de la section professionnelle des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires,

ARRÊTE :

Art. 1er. — L'allocation vieillesse prévue par le décret n° 49-546 du 20 mars 1949 n'est due aux ressortissants à la section professionnelle des officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires qu'autant que leurs ressources annuelles, allocation non comprise, n'excèdent pas les maxima fixés par l'article 5, paragraphe premier de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 modifiée.

Art. 2. — L'alocation ne subit aucune réduction à raison du total des ressources dont disposent le ou les bénéficiaires lorsque pour les années d'activité postérieures à 1948, les cotisations légalement dues ont été versées.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 janvier 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 janvier 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après :

Mutuelle des fonctionnaires du service de la topographie et de l'organisation foncière du département de Constantine, n° 92-426, à Constantine, 8, rue Sassy.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 janvier 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après :

Société de secours mutuels « La Saint-Vincent », n° 21-560, à Beaune, 42, rue de Chorey.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 janvier 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après :

Amicale des anciens réfractaires et maquisards d'Ille-et-Vilaine, n° 35-320, à Rennes, palais Saint-Georges.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 janvier 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après :

Mutuelle Jobbe-Duval, n° 35-319, à Rennes, 18, rue Victor-Hugo.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 janvier 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après :

Société mutualiste artisanale de Loir-et-Cher, n° 41-430, à Blois, 3, rue Pierre-de-Blois.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 janvier 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après :

Société mutualiste polonaise d'entr'aide mutuelle, n° 76-748, au Havre-Graville, 16, impasse Réal.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 20 janvier 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite : Association mutuelle des femmes de Lorient, n° 56-49, à Lorient, avec la société mutualiste dite : La Ruche mutualiste de Lorient, n° 56-77, à Lorient.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 20 janvier 1951, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites :

1° Société de secours mutuels scolaires des cantons de Mont-Saint-Vincent et la Guiche, n° 71-389, à Mont-Saint-Vincent ;
2° Société de secours mutuels scolaire des écoles publiques, n° 71-393, à Mâcon ;
3° Société scolaire de secours mutuels du canton de Chauffailles, n° 71-398, à Chauffailles ;
4° Société scolaire de secours mutuels et de retraite, n° 71-399, à Issy-l'Evêque ;
5° Société scolaire de secours mutuels et de retraite du canton de Toulon-sur-Arroux, n° 71-415 à Toulon-sur-Arroux ;
6° Mutuelle scolaire, n° 71-420, à Montpont.
7° Société scolaire de secours mutuels et de retraite, n° 71-424, à Montrel ;
8° Amicale des élèves et anciens élèves de l'école de garçons, n° 71-425, à Viré ;
9° Scolaire et de retraite de Saint-Germain-du-Bois, n° 71-426, à Saint-Germain-du-Bois ;
10° Société de secours mutuels scolaire du canton de Matour, n° 71-428, à Dompierre-les-Ormes ;
11° Société de secours mutuels scolaire de Salornay-sur-Guye, n° 71-429, à Salornay-sur-Guye ;
12° Scolaire et de retraite du canton de Cuisery, n° 71-434, à Cuisery ;
13° Scolaire et de retraite du canton de Louhans, n° 71-435, à Louhans ;
14° Société scolaire de secours mutuels et de retraite des communes rurales des cantons Nord et Sud de Mâcon, n° 71-461, à Mâcon ;
15° Société scolaire de secours mutuels et de retraite, n° 71-462, à Autun ;
16° Scolaire et de retraite du canton de Lugny, n° 71-469, à Lugny ;
17° Scolaire des établissements publics d'instruction des communes du canton de la Chapelle-de-Guinchay, n° 71-490, à la Chapelle-de-Guinchay ;
18° Société mutuelle scolaire du canton de Bourbon-Lancy, n° 71-502, à Bourbon-Lancy ;
19° La Mutuelle enfantine digoinaise, n° 71-605, à Digoin ;
20° Scolaire de secours mutuels et de retraite des établissements publics d'instruction du canton de la Clayette, n° 71-615, à la Clayette,

avec la société mutualiste dite : Société scolaire de secours mutuels et de retraite de Chalon-sur-Saône, n° 71-406, à Chalon-sur-Saône.

Taux des cotisations à payer par les travailleurs non salariés des professions artisanales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 janvier 1951 : page 541, 2e colonne, article 4, 2e ligne, au lieu de : « prennent effet à compter du 1er octobre 1950 », lire : « prennent effet à compter du 1er janvier 1951 ».

Circulaire n° 211/SS 1950 relative à la coordination en matière d'assurance vieillesse, entre le régime général et les régimes spéciaux d'assurances sociales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 janvier 1951:

Page 513, 2e colonne, 16 *a*), 3e ligne, lire: « 30 juin 1930 », au lieu de: « 30 juin 1950 ».

Page 514, 1re colonne, 24, 2e alinéa, 12e ligne, lire: « état », au lieu de: « étant »; 2e colonne, 26, 1er alinéa, 6e ligne, lire: « le paragraphe », au lieu de: « 7e paragraphe »; 2e colonne, 27, 1er alinéa, 3e ligne, lire: « des assurés », au lieu de: « les assurés ».

Page 516, 1re colonne, 52, 1er alinéa, 3e ligne, lire: « cf. supra », au lieu de: « cg. supra ».

Tableau d'avancement de classe des agents supérieurs de l'administration centrale pour l'année 1950.

Pour le grade d'agent supérieur de 1re classe.

M. Pinton.

Pour le grade d'agent supérieur de 2e classe.

Mme Ternant.

PROMOTIONS

Par arrêté du 9 janvier 1951, ont été nommés:

Agent supérieur de 1re classe, à compter du 1er décembre 1950, M. Pinton, agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale.

Agent supérieur de 2e classe, à compter du 17 juillet 1950, Mme Ternant, agent supérieur de 3e classe à l'administration centrale.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 23 janvier 1951 portant extension à la commune des Echelles de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal des Echelles en date du 30 août 1949;

Vu l'avis conforme du conseil général de la Savoie en date du 29 septembre 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune des Echelles (Savoie).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 23 janvier 1951 portant extension à la commune de Thurins de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Thurins en date du 7 mai 1950;

Vu l'avis conforme de la commission départementale du Rhône en date du 10 novembre 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Thurins (Rhône).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 25 janvier 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin pour l'élection des quarante-quatre membres de la commission des affaires étrangères (ce scrutin aura lieu dans les salles voisines de la salle des séances).

2. — Discussion de la proposition de loi de M. Croizat et plusieurs de ses collègues tendant à porter à un taux unique de 66 000 F par an le montant de l'allocation aux vieux travailleurs anciens salariés et à porter l'indemnité pour conjointe à charge ayant moins de soixante-cinq ans à 10.000 F par an. (Nos 10951-11801. — M. Meck, rapporteur.)

3. — Fixation de l'ordre du jour.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 25 janvier 1951.

N° 11865. — Rapport, par M. Gallet, au nom de la commission de la famille, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi relatif aux établissements privés recevant des mineurs atteints de déficiences physiques ou psychiques, de troubles du caractère ou du comportement, délinquants ou en danger.

N° 11895. — Rapport, par M. Simonnet, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à assurer aux suppléants en stage de formation professionnelle dans les écoles normales: 1° un traitement égal à celui qu'ils percevraient s'ils étaient en exercice; 2° un poste à la fin de leur stage dans le département qui les a acceptés comme stagiaires.

N° 11904. — Proposition de loi de M. Bour tendant à soumettre tous les retraités de la Société nationale des chemins de fer français au même statut (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 11908. — Proposition de loi de M. Henault tendant à étendre aux veuves de guerre 1914-1918, des militaires de carrière, le bénéfice de la loi du 14 avril 1924, modifiée par les articles 28 et 29 de la loi du 20 septembre 1948, et notamment les articles 49 et 50 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11913. — Proposition de résolution de M. Guiguen tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier de l'allocation de logement les retraités de l'Etat ayant des enfants à charge et remplissant les conditions requises (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11914 (1). — Proposition de résolution de M. Guiguen tendant à inviter le Gouvernement à faciliter l'écoulement de la production de choux de la région de Lorient (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 11915 (1). — Proposition de loi de M. Guiguen tendant à maintenir dans les lieux les locataires des logements de l'office des H. L. M. de Pontivy, menacés d'expulsion pour loger des C. R. S. (renvoyée à la commission de la justice).

N° 11916. — Proposition de loi de M. Edouard Depreux tendant à modifier l'article 84 de la loi du 5 décembre 1922 sur les habitations à loyers modérés (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 11917 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 11918 (1). — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont tendant à inviter le Gouvernement à s'associer à la célébration du 300e anniversaire de Fénelon (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 11919. — Proposition de loi de M. Mutter tendant à compléter le deuxième paragraphe de l'article 11 de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 11920. — Lettre rectificative au projet de loi tendant à rendre applicables en Afrique équatoriale française les modifications apportées à des articles du code pénal par des textes en vigueur dans la métropole (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 11921 (1). — Projet de loi autorisant le remplacement de l'appellation d'officier ou d'opérateur radiotélégraphiste de la marine marchande par celle d'officier ou d'opérateur radioélectricien de la marine marchande (renvoyé à la commission de la marine marchande et des pêches).

N° 11922. — Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention signée entre la France et la Grande-Bretagne le 11 décembre 1950, en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus (renvoyé à la commission des finances).

N° 11923. — Lettre rectificative au projet de loi n° 11043 relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Présidence du conseil) (Section II. — Service de presse) (renvoyée à la commission des finances).

N° 11924. — Proposition de loi de M. de Lepervanche tendant à abroger le décret n° 50-1579 du 27 décembre 1950 et à maintenir l'organisme autonome du chemin de fer et du port de la Réunion dit « C. P. R. » (renvoyée à la commission des moyens de communications).

N° 11925 (1) (2). — Proposition de résolution de M. Theetten tendant à inviter le Gouvernement à ériger en « Jour de fête nationale », le 8 mai, anniversaire de la capitulation allemande en 1945 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 11926. — Projet de loi relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant la pharmacie (renvoyé à la commission de la famille).

N° 11927 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 11928. — Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République française à ratifier la convention concernant les travailleurs frontaliers, signée le 17 avril 1950, entre les cinq pays cosignataires du traité de Bruxelles (renvoyé à la commission du travail).

N° 11929. — Projet de loi portant création de deux contingents exceptionnels de croix du Mérite maritime destinés à récompenser l'un, les meilleurs artisans de la reconstruction de la flotte de commerce et de pêche et l'autre, les personnes qui ont pris une part prépondérante à la réalisation de grands travaux portuaires d'Abidjan (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 11930. — Projet de loi tendant à modifier l'article 253 et à rétablir l'article 394 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française et au Togo (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 11931. — Projet de loi tendant à rendre applicable dans les territoires d'outre-mer et au Togo (à l'exception de Madagascar, de l'archipel des Comores et du Cameroun) les modifications apportées à l'article 373 du code pénal par la loi validée du 8 octobre 1943 (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 11936. — Nouvelle délibération demandée par M. le Président de la République sur la loi autorisant la ratification de la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 11940. — Proposition de loi de M. André Hugues tendant à reporter dans certains cas le payement des droits de succession au décès du conjoint survivant (renvoyée à la commission des finances).

N° 11942. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (reconstruction et urbanisme) (renvoyé à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés de l'Assemblée nationale.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 23 janvier 1951.

Démission d'un député.

Au cours de la séance du 23 janvier 1951, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Jacques Chevallier.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DE LA RÉSISTANCE

(Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.)

(2 membres au lieu de 3.)

Supprimer le nom de M. Maurice-Petsche.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Alliot, Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Chambeiron, Mme Degroni, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Fabre, Gavini, Genest, Gervolino, Godin, Greffier, Guérin (Maurice) (Rhône), Hugues (Joseph-André) (Seine), Juge, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Lavergne, Leenhardt (Francis), Lespès, Marcellin, Mmes Nédelec, Poinso-Chapuis, MM. Rougier, Temple, Theetten, Weill-Reynal.

Excusés. — MM. Apithy, Fernand Chevallier.

Suppléants. — MM. Bartolini (de Mme Ginollin); Charpentier (de M. Poimbœuf); Duquesne (de M. Duforest); Farinez (de M. Mauroux); Gabelle (de M. Benchennouf); Ginestet (de Mme Le Jeune); Lenormand (de M. Albert Rigal); Morand (de M. Alphonse Denis); Poirot (de M. Chaze); Roques (de M. Teillaud); Yacine Diallo (de M. Lacoste); Zunino (de M. Chausson).

La commission des affaires économiques a nommé:

Président: M. Leenhardt (Francis).

Vice-présidents: MM. Catrice, Bergasse.

Secrétaires: MM. Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Hugues (Joseph-André) (Seine).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Bas, Baurens, Becquet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Charpentier, Delcos, Errecart, Farinez, Florand, Garavel, Ihuel, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Masson (Jean) (Haute-Marne), Mehaignerie, Montagnier, Moussu, Olmi, Paumier, Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Tricart, Valay, Vuillaume, Zunino.

Suppléants. — MM. Bourbon (de M. Boccagny), Crouzier (de M. Kauffmann), Barel (de M. Perdon).

La commission de l'agriculture a nommé:

Président: M. Moussu.

Vice-présidents: MM. Sesmaisons (de), Masson (Jean) (Haute-Marne).

Secrétaires: MM. Lalle, Vée (Gérard).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Bas, Baurens, Boulet (Paul), Mme Boutard, MM. Brillouet, Castera, Chautard, Delcos, Draveny, Dupuy (Marceau) (Gironde), Fabre, Gau, Guille, Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Henault, Lalle, Lenormand, Liquard, Llanie, Loustau, Martineau, Monin, Montagnier, Pouyet, Mme Reynaud, M. Ricou, Mme Roca, MM. Rochet (Waldeck), Schauffler (Charles), Sigrist, Sourbet, Thibault, Toublanc, Zunino.

Suppléants. — MM. Bachelet (de M. Fernand Chevallier), Charpentier (de M. Blocquaux), Mme Lambert (de M. Gros), MM. Lamarque-Cando (de M. Guesdon), Lucas (de M. Duquesne), Mazuez (de M. Gourdon), Moussu (de M. Thoral), Roques (de M. Guillou), Tricart (de M. Pierre Meunier).

La commission des boissons a nommé:

Président: M. Guille.

Vice-présidents: MM. Gau, Monin.

Secrétaires: MM. Sourbet, Lalle.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. André (Pierre), Anxionnaz, Arnal, Auban, Bartolini, Bayrou, Billat, Bouret (Henri), Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Bruyneel, Capdeville, Caron, Christiaens, Dassonville, Evrard, Fagon (Yves), Froment, Girardot, Jeanmot, Joinville (Alfred-Mallerel), Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Lécrivain-Servoz, Manceau, Maurellet, Mekki, Montel (Pierre), Raymond-Laurent, Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Tourné, Pierre Villon.

Suppléants. — MM. Morand (de M. Chevrier), Rosenblatt (de M. Raymond Guyon), Lacaze (de M. Labrousse), M. Poumadère (de Mme Le Jeune), Mme Lempereur (de M. Le Troquer), MM. Gallet (de M. André-François Mercier), Fauvel (de M. Taillade), Gabriel Paul (de M. Tillon), Vuillaume (de M. Wasmer).

La commission de la défense nationale a nommé:

Président: M. Montel (Pierre).

Vice-présidents: MM. Jeanmot, Lambert (Emile-Louis) (Doubs).

Secrétaires: MM. Christiaens, Maurellet.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Airoldi, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bèche, Billères, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Cayol, Mme Charbonnel, M. Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Dupuy (Marceau) (Gironde), Faraud (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Gau, Geoffre (de), Giovoni, Mmes Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), Herzog-Cachin, MM. Hubert (Jean), Kir, Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Marie (André), Martineau, Masson (Albert) (Loire), Ramonet, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Signor, Simonnet, Thamier, Toublanc, Viatte.

Suppléants. — MM. Poirot (de M. Binet), Legendre (de M. Capitant), Mme Reynaud (de M. Césaire), M. Pierre Chevallier (de M. Berdouri).

La commission de l'éducation nationale a nommé:

Président: M. Billères.

Vice-présidents: Mme Lempereur, Mlle Dienesch.

Secrétaires: MM. Kir, Geoffre (de).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Alliot, Barbier, Béné (Maurice), Bissol, Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Mme Douteau, MM. Doutrellot, Marc Dupuy (Gironde), Dutard, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Herzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Macoulin, Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Nisse, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, MM. Regaudie, Ribeyre (Paul), Mme Roca, MM. Roclore, Rougier, Savard, Segelle, Vergès, Vuillaume.

Suppléants. — M. Yvon (de M. Amiot [Octave]), M. Guérin (Maurice) (de M. Barrot), M. Tanguy Prigent (de M. Reeb), Mme Lucie Guérin (de Mme Vermeersch), M. Penoy (René) (de Mlle Weber).

La commission de la famille, de la population et de la santé publique a nommé:

Président: M. Roclore.

Vice-présidents: MM. Cayeux (Jean), Mazuez (Pierre-Fernand).

Secrétaires: MM. Olmi, Frédet (Maurice).

Commission des finances.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Billat, Blocquaux, Charlot (Jean), Chevallier (Pierre), Courant, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupraz (Joannès), Dupuy (Marc), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Garcia, Gresa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Palewski, Paumier, Ramette, Tinguy (de), Truffaut.

Suppléants. — MM. Dumet (de M. Tourtaud), Bétolaud (de M. P. Reynaud), Pirot (de M. J. Duclos), Marius Cartier (de M. Cogniot), Chambeiron (de M. P. Meunier), René Schmitt (de M. G. Gozard), Garavel (de M. Hugues Emile), Jean Masson (de M. Mendès France).

La commission des finances a nommé:

Président: M. Guyon (Jean-Raymond) (Gironde).

Vice-présidents: MM. Denais (Joseph), Gaillard.

Secrétaires: MM. Dusseaulx, Tourtaud.

Rapporteur général: M. Barangé (Charles).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Allonneau, Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Crouzier, Delbos (Yvon), Fagon (Yves), Fievez, Ginestet, L'Huillier (Waldeck), Mont, Mouchet, Quilici, Rigal (Eugène) (Seine), Schaff, Serre, Véry (Emmanuel).

Suppléants. — M. Frédet (de M. de Moustier), M. Levindrey (de M. Wagner), M. Baylet (de M. Rencurel), M. Giovoni (de M. Djemad), M. Goudoux (de M. de Lepervanche), M. Mazier (de M. Barra), M. Ségelle (de M. Rabier), M. Gaberit (de M. Small), M. Legendre (de M. Mondon), Mme Claeys (de Mme Spartisse).

La commission de l'intérieur a nommé:

Président: M. Cordonnier.

Vice-présidents: MM. Rencurel, Benchennouf.

Secrétaires: MM. Véry (Emmanuel), Mondon.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Berger, Bourbon, Charmant, Chautard, Citerne, Courant, Delos du Rau, Delahoutre, Depreux (Edouard), Dominjon, Gallet, Galy-Gasparrou, Garet, Grimaud, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Kriegel-Valrimont, Kuehn (René), Lacaze (Henri), Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Nogueres, Poumadère, Ramarony, Rollin (Louis), Roques, Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Tinaud (Jean-Louis), Violette (Maurice).

Suppléants. — Mme Claeys (de Mlle Archimède), M. Delcos (de M. Badie), M. Vuillaume (de M. Charpin), M. Lavergne (de Mme Ginollin), M. Loustau (de M. Gourdon), M. Brillouet (de M. Mariy), M. Ginestet (de M. Péron), M. Tricart (de Mme Schell), M. Goudoux (de M. Toujas), M. Véry (de M. Valentino), M. Gau (de M. Wasmer).

La commission de la justice et de législation a nommé:

Président: M. Dominjon.

Vice-présidents: MM. Minjoz, Courant.

Secrétaires: MM. Chamant, Péron (Yves).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Allonneau, Anxionnaz, Arnal, Bachelet, Barbier, Barthélemy, Beauquier, Béné (Maurice), Bianchini, Bour, Bouret (Henri), Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marius) (Haute-Marne), Chevallier (Louis) (Indre), Cousion, Dufour, Dutard, Faraud, Geoffre (de), Hulin, Livry-Level, Martel (Louis), Midol, Morand, Noël (Marcel) (Aube), Peytel, Pineau, Poumadère, Regaudie, Mme Reynaud, MM. Ricou, Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin).

Suppléants. — M. Bergeret (de M. Penoy), M. Blanchet (de Mme Chevrin), M. Peyrat (de M. Mopuet), M. Brillouet (de M. Vergès).

La commission des moyens de communication et du tourisme a nommé:

Président: M. Beauquier.

Vice-présidents: MM. Babet (Raphaël), Regaudie.

Secrétaires: MM. Geoffre (de), Schaff.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — Brault, Brillouet, Calas, Caron, Coudray, Crouzier, Darou, Elain, Farinez, Fauvel, Fouyet, Garavel, Garet, Gautier, Gouge, Guiguen, Guillon, Halbout, Henault, Le Coutaller, Lenormand, Levindrey, Midol, Nisse, Poirot (Maurice), Prigent (Robert) (Nord), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Sigrist, Thiriet, Wolf.

Suppléants. — MM. Dumay (de M. Lareppe), Poumadère (de M. Victor Michaut), Legendre (de M. Mondon), Lavergne (de Mme Nautré), Guille (de M. Poulain), Barthélemy (de M. Prot), Mme Douteau (de M. Albert Rigal), M. Fagon (de M. Yvon).

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre a nommé:

Président: M. Schmitt (René) (Manche).

Vice-présidents: MM. Coudray, Garet.

Secrétaires: MM. Crouzier, Halbout.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. André (Pierre), Béranger (André), Bonnet, Mme Claeys, M. Costes (Alfred) (Seine), Mme Darras, MM. Degoutte, Delachenal, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duprat (Gérard), Duquesne, Durroux, Genest, Gervolino, Guérin (Maurice) (Rhône), Jouberl, Kir, Laurent (Augustin) (Nord), Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Mazier, Meck, Musmeaux, Mme Nédelec, MM. Naime, Patinaud, Paul (Gabriel) (Finistère), Mlle Prévert, MM. Renaud, Ségelle, Sion, Viatle.

Suppléants. — MM. Biscarlet (de M. Croizat), Girardot (de M. Bessac), Hulin (de M. Beugniez), Moisan (de M. Asseray), Mme Reynaud (de M. Fayet), MM. Sauder (de M. Bouxom), Sissoko (de M. Valentino).

La commission du travail et de la sécurité sociale a nommé:

Président: M. Beugniez.

Vice-présidents: MM. Mazier, Musmeaux.

Secrétaires: M. Delachenal, Mme Nédelec.

Commission des immunités parlementaires.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — M. Bartolini, Mme Madeleine Braun, MM. Delcos, Diallo (Yacine), Draveny, Grimaud, Mazuez (Pierre-Fernand), Pierrard, Pronteau, Ricou, Teitgen (Henri) (Gironde), Tourné.

La commission des immunités parlementaires a nommé:

Président: M. Teitgen (Henri) (Gironde).

Vice-président: M. Mazuez (Pierre-Fernand).

Secrétaire: M. Mallez.

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Aubry, Bour, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Draveny, Dufour, Galy-Gasparrou, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), André Mercier (Oise), Mlle Prevert.

Excusé. — M. Monin.

Suppléant. — M. Lucas (de M. Dumas (Joseph).

La commission de comptabilité a nommé:

Président: M. Albert Aubry.

Vice-présidents: M. Dufour, Mlle Prevert.

Secrétaires: MM. Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 25 janvier 1951, à dix heures (local de la commission n° 232):

Suite de l'examen des amendements au rapport (n° 10687) de M. Lamarque-Cando relatif au statut du fermage et du métayage.

La commission des finances se réunira le jeudi 25 janvier 1951, à dix heures et à quinze heures trente (local de la commission des finances):

A dix heures.

I. — Suite de l'examen des fascicules budgétaires:

(N° 11041) Intérieur. — M. Truffaut, rapporteur.

(N° 11042) Justice. — M. Paul Coste-Floret, rapporteur.

A quinze heures trente.

II. — Eventuellement, audition du ministre de la marine marchande sur la lettre rectificative afférente à divers chapitres du budget de son département. — M. Pierre Courant, rapporteur.

III. — Suite de l'examen des fascicules budgétaires de l'intérieur et de la justice.

La commission de l'intérieur se réunira le vendredi 26 janvier 1951, à onze heures trente (local de la commission n° 207):

I. — Urgence pour la proposition de résolution (n° 11880) de M. Marty tendant à assurer la régularité des opérations électorales à l'occasion du renouvellement de la moitié des délégués à l'Assemblée algérienne. — Nomination du rapporteur.

II. — Urgence pour la proposition de résolution (n° 11925) de M. Theetten tendant à ériger le 8 mai en jour de fête nationale. — Nomination du rapporteur.

III. — Examen de la demande de prolongation de délai (n° 11912) formulée par le Conseil de la République pour donner son avis sur le projet de loi relatif aux indemnités allouées aux titulaires de certaines fonctions électives.

Réunion des commissions du jeudi 25 janvier 1951.

Commission de l'agriculture, à dix heures. — Local n° 232.

Commission des finances, à dix heures et quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de la marine marchande et des pêches, à onze heures trente. — Local n° 220.

Commission des pensions, à dix heures. — Local n° 206.

Commission de la production industrielle, à dix heures quarante-cinq. — Local n° 264.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures quarante-cinq. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 25 janvier 1951.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la résolution, adoptée par l'Assemblée nationale, décidant la revision de certains articles de la Constitution. (N°s 798 et 895 [*rectifié*], année 1950. — M. René Coty, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre. (N°s 102 et 607, année 1950, et 17, année 1951. — M. Robert Le Guyon, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la suppression du comité consultatif du tourisme. (N°s 785, année 1950 et 14, année 1951. — M. Jules Pouget, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires. (N°s 825, année 1950, et 35, année 1951. — M. Chochoy, rapporteur; et n° , année 1951, avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Robert Aubé, Durand-Réville et Coupigny, tendant à inviter le Gouvernement à instaurer d'urgence un régime de soutien en faveur de la production aurifère des territoires de l'Union française, par la création d'un fonds de soutien de l'or destiné à intensifier la prospection, à moderniser l'équipement d'extraction, à réduire les prix de revient et d'une manière générale à assurer la rentabilité des exploitations. (N°s 778 et 899, année 1950. — M. Robert Aubé, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Dronne, jusques et y compris M. Bénigne Fournier.

Tribunes. — Depuis M. Roger Fournier, jusques et y compris M. François Labrousse.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 25 janvier 1951.

N° 36. — Rapport de M. Delalande sur la proposition de résolution tendant à faire procéder au vote d'une loi réglementant les sociétés dites de crédit différé.

N° 37. — Rapport de M. Jean Maroger sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils (services des affaires étrangères).

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Descomps (Paul-Emile), Franceschi, Jacques Gadoin, Hoeffel, Laffargue (Georges), Loison, Méric, Naveau, Pascaud, Pinvidic, Villoutreys (de).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Biatarana, Bolifraud, Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Carcassonne, Chazette, Colonna, Coty (René), Debré, Hamon (Léo), Lassagne, Lelant, Léonetti, Moutet (Marius), Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Southon, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Yver (Michel).

Excusés. — MM. Georges Pernot, Pinton, Réveillaud.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Maroger, au titre de la commission des finances.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Bardonnèche (de), Bataille, Darmanthé, Driant, Dulin, Durieux, Félice (de), Ferrant, Fournier (Bénigne), Gravier (Robert), Le Léannec, Naveau, Pascaud, Pontbriand (de), Primet, Restat, Saint-Cyr, Voyant.

Excusés. — MM. André (Louis), Jean Durand, Hoeffel, Wehrung.

Suppléant. — M. Mathieu (de M. Lemaire [Marcel]).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Alric, Aubé (Robert), Barré (Henri), Boivin-Champeaux, Boulangé, Bousch, Chochoy, David (Léon), Gouyon (Jean de), Heline, Lionel-Pélerin, Madelin (Michel), Pic, Rotinat, Rupied, Schleiter (François), Séné, Westphal.

Excusés. — MM. Clerc, le général Petit.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Bertaud, Bordeneuve, Bourgeois, Canivez, Cayrou (Frédéric), Delalande, Héline, Laffargue (Louis), Lassagne, Lelant, Maupéou (de), Maurice (Georges), Monichon, Novat, Patient, Pujol, Southon.

Excusé. — M. Morel (Charles).

Suppléant. — M. Auberger (de M. Lamousse).

Commission des finances.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Auberger, Avinin, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Chapalain, Courrière, Flèchet, Grenier (Jean-Marie), Ignacio-Pinto (Louis), Lamarque (Albert), Litaise, Maroger (Jean), Marrane, Pauly, Peschaud, Roubert (Alex), Saller.

Excusé. — M. Walker.

Suppléant. — M. Aubert (de M. Minvielle).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Boisrond, Claireaux, Coupigny, Cozzano, Dronne, Mme Eboué, MM. Franceschi, Gustave, Lafleur (Henri), Lassalle-Séré, Malonga (Jean), Plait, Razac, Romani.

Excusés. — MM. Béchir Sow, Charles Cros, Mme Crémieux, MM. Durand-Réville, Grassard, Ignacio Pinto (Louis), Rucart (Marc), Siaut, Mme Vialle (Jane).

Suppléants. — MM. Liétard (de M. Serrure), Aubé (de M. Lagarrosse).

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Abel-Durand, Denvers, Estève, Gracia (Lucien de), Jaouen (Yves), Jézéquel, Le Digabel, Razac, Romani, Symphor, Tellier (Gabriel), Vourc'h.

Excusés. — MM. Charles Cros, Claireaux, Mme Eboué, MM. Lassalle-Séré, Léger.

Commission du ravitaillement et des boissons.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Barret (Charles), Bernard (Georges), Chapalain, Darmanthé, Montullé (Laillet de), Péridier, Pinvidic, Sarrien, Wehrung.

Excusés. — MM. Bène (Jean), Brousse (Martial), Cordier (Henri).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 25 janvier 1951, à neuf heures trente (local de la commission) :

Budget des travaux publics (dépenses civiles de fonctionnement), (I: Travaux publics, transports et tourisme) (nos 11014, 11671, 1170 A. N.; 881, année 1950, C. R.). — M. Lamarque, rapporteur spécial.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la production industrielle, le jeudi 25 janvier 1951, à dix heures trente (local n° 274) :

Audition de M. le ministre de l'industrie et du commerce sur le budget de son département.

Réunions de commissions du jeudi 25 janvier 1951.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 274.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 25 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Zinsou, Hazoumé et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans son plan d'équipement et de modernisation des territoires d'outre-mer la construction d'un aérodrome à caractère impérial sur la côte du Bénin et à le placer à Cotonou. (Nos 165, année 1949, et 313, année 1950. — M. Sylvestre, rapporteur, et n° 320, année 1950. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Georget, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Perier et Momo Touré, tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une meilleure application de la sécurité sociale dans les départements des Antilles et dans certains centres urbains de la Guyane. (Nos 114 et 318, année 1950. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de Mme Caffot et M. Estèbe, tendant à inviter le Gouvernement à se préoccuper du sort des journalistes français qui ont exercé ou exercent leur profession dans la presse française ayant son siège outre-mer, de façon à étendre à ces derniers, dans l'esprit de l'ordonnance du 18 octobre 1945, le régime de retraite des journalistes de la France métropolitaine. (Nos 276 et 321, année 1950. — Mme Caffot, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Zinsou, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 25 janvier 1951.

N° 1 (année 1951). — Allocation de M. Albert Sarraut, président d'âge.

N° 6 (année 1951). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification à l'organisation de la justice de droit français au Cameroun (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 7 (année 1951). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification à l'organisation de la justice de droit français en Afrique occidentale française et au Togo (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 8 (année 1951). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, renouvelant pour une période d'un an la prorogation de jouissance accordée aux locataires des locaux d'habitation en Afrique occidentale française (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — Mme Caffot, MM. Cazelles, Schmitt, Antonini.

Excusés. — MM. Cianfarani, Saidou Djermakoye, Nignan, Lautissier, Delmas, J.-M. Thomas.

Suppléants. — M. Cazelles (de M. J.-M. Thomas), M. Schmitt (de M. Delmas), M. Antonini (de M. Cianfarani).

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Antonini, Barbé, Boluix-Basset, Bour (Alfred), Jousselin, Junillon, Mlle Lafon, MM. Lombardo, Michard-Pellissier, Motais de Narbonne, Pialoux, Simon (Paul).

Excusés. — MM. Abdesselam, Bourgarel, Chekkal Daho, Ebédé, Ibrahim, Nignan, Belabed, Polycarpe, Rendretsa, Souzatte, Thonn Ouk, Touré.

Suppléants. — M. Simon (de M. Boisdon), M. Lombardo (de M. Guy de Boisson), M. Barbé (de M. Chassiot), M. Antonini (de M. Giard), M. Boluix-Basset (de M. Morel), M. Michard-Pellissier (de M. Sarraut [Omer]).

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. Longuet, Schmitt, Schock, Sylvestre.

Excusés. — MM. Ahmed Kotoko, Alduy, Mlle Allemandi, MM. Bilavan, Boisdon, Boubou Hama, Cianfarani, Curabel, Dadet, Delmas, Egretaud, Gaudart, Georges, Gueye Momar Djim, Guyard, Junillon, Meyer, Tétau, Ton That Can, Touré, Tran Thien Vang, Ya Doumbia.

Suppléants. — M. Longuet (de M. Riond), M. Schmitt (de M. Moreux), M. Schock (de M. Jacobson), M. Sylvestre (de M. Georget).

Faute de quorum, les votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du mercredi 24 janvier 1951 ont été reportés d'une heure, en application de l'article 38 du règlement.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

SESSION DE JANVIER 1951

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

A quinze heures

Suite de l'ordre du jour de la session de janvier 1951, annoncée précédemment (Cf. *Journal officiel* du 21 janvier 1951).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître le

STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

Dans cet ouvrage de 400 pages, format 21 × 27, ont été rassemblés et classés méthodiquement tous les textes et documents essentiels relatifs à l'application de la loi du 19 octobre 1946.

Réalisé par la direction de la fonction publique, le

STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

comprend neuf parties, inspirées du dispositif de la loi du 19 octobre 1946 :

Dispositions générales. — Le recrutement. — La rémunération. — La notation et l'avancement. — La discipline. — Les positions. — La cessation définitive de fonctions. — Les questions médico-sociales et les retraites. — Titres divers.

La mise à jour permanente sera assurée au moyen de fascicules complémentaires comprenant tous les textes concernant la fonction publique à paraître postérieurement au 1er avril 1950.

Ces fascicules seront réservés par priorité aux souscripteurs qui en feront la demande. Le premier fascicule, actuellement sous presse, comprendra les textes publiés entre le 1er avril et le 1er octobre 1950. Les souscripteurs et acheteurs seront régulièrement informés de la parution des fascicules suivants.

Prix de l'ouvrage avec reliure spéciale à feuillets mobiles.. 1.200 F.

Commandes à adresser à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). — C. C. P. Paris 9060-98.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique d'Alençon (Orne).

Un poste de médecin chef de service est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique d'Alençon (Orne).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	23 janvier — Cours relevés après Bourse	DEVISES	24 janvier 1951 — Cours relevés avant Bourse	24 janvier 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 ..
699 50	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 50
1223 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1223 50
8137 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8140
164 10	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	164 20
332 40	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	334 80

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS RUBY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: VOIRON (ISÈRE)
R. C.: Grenoble n° 5.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces obligations, a racheté en Bourse 56 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er mars 1951.
Il ne sera donc procédé pour cette année à aucun tirage au sort.
Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.
(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » des 1er et 2 mars 1943.)

Pneumatiques et Caoutchouc Manufacturé Kléber-Colombes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 750.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: PLACE DE VALMY, COLOMBES (SEINE)
Registre du commerce: Seine n° 136520.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 de 10.000 F.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 avril 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
L'amortissement de l'année 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

PECHINEY

Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques

ANCIENNE DÉNOMINATION SOCIALE:
Compagnie de produits chimiques et électrométallurgiques ALAIS, FROGES ET CAMARGUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.850.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 9, COURS DE VERDUN, A LYON (RHÔNE)
Registre du commerce: Lyon B 1682; Paris 105118.

Obligations de 5.000 F 3 1/2 0/0 1945.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales de l'émission, la compagnie a épuisé entièrement, par voie de rachats en Bourse, la totalité de la sixième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1950-1951 venant à échéance le 15 mars 1951.
Il n'y a donc pas lieu, cette année, à tirage au sort sur cette catégorie d'obligations.
(Le tableau d'amortissement concernant cet emprunt a été publié au Journal officiel du 24 avril 1945.)

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1946
DE LA
Compagnie centrale d'énergie électrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 1946 de la Compagnie centrale d'énergie électrique, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 15 février 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel de la série comprenant des obligations 4 0 0 1948 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

18.602 à 18.943 (année de remboursement: 1947).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, A PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1946
DE LA
Société d'éclairage et de force par l'électricité à Paris

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la Société d'éclairage et de force par l'électricité à Paris, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
1.130	48	4.994	48	6.854	47
1.161	48	5.059	48	6.864	48
1.316	48	5.113	48	6.966	48
1.610	47	5.173	48	7.334	48
1.621	48	5.213	48	7.931	48
1.866	48	5.818	48	7.940	47
2.420	47	5.819	48	8.093	47
2.492	47	6.107	48	8.209	48
2.521	48	6.579	47	8.500	48
2.921	48	6.633	47	8.869	48
3.478	48	6.634	47	8.893	48
3.709	47	6.645	47	9.283	48
4.235	48	6.659	48	9.284	47
4.253	48	6.675	48	9.285	47
4.273	48	6.677	48	9.286	47
4.690	48	6.698	48	9.287	47
4.779	47	6.717	47	9.288	47
4.780	47	6.786	47	9.289	47
4.939	48	6.833	47	9.290	47
4.970	48				

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 1er avril 1947.

184 à 190 — 289 et 290 — 344 — 481 — 495 et 496 — 3.701 à 3.706 — 3.710 — 6.341 — 8.842 — 11.051 — 11.052 — 11.055 — 11.058 à 060 — 11.451 à 453 — 11.459 et 460 — 13.573 à 577.

MINES DE FER DE SEGRE

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 janvier 1951 : page 651, 2e colonne, Obligations 5 0/0 1930, 77e ligne, au lieu de : « 16.651 à 15.660 (50) », lire : « 15.651 à 15.660 (50) » ; 85e ligne, au lieu de : « 19.671 à 19.680 (59) », lire : « (19) ».

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 8 janvier 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 7 septembre 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à Mme veuve Weber, demeurant à Metz, 25, rue Saint-André.

Par ordonnance en date du 8 janvier 1951, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 9 août 1946 dont furent l'objet les biens appartenant à Mme Seiller (Paul), née Pfister (Salomé), ayant demeuré à Metz-Devant-les-Ponts, chemin Sous-les-Vignes, bloc B, logement n° 55.

Par ordonnance en date du 8 janvier 1951, le président du tribunal civil de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à :

Arbeitsgemeinschaft Bayern, à Sarrebrück ;
Bornes (Heinrich), rue Pierre-Hardie, à Metz ;
Zindel (Nikolaus), rue Amable-Tastu, à Metz-Sablons ;
Epoux Kuster-Krause, à Karlsruhe ;
Ruck, à Talange ;
Roesinger (Kurt), place Saint-Maximin, à Metz-Queuleu ;
Richling, rue des Clercs, à Metz ;
Sauerborn (Gustav), à Vitry-sur-Orne ;
Urmonheit (Franz), avenue Serpenoise, à Metz ;
Firme allemande Muth et Runkel, à Gravelotte ;
Paul (Pierre-Auguste), à Schwalbach ;
Leinenbach (Alois), à Bons,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 10 janvier 1951, a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Pickert (Henri), ayant demeuré 7, rue des Chasseurs, à Schiltigheim (Bas-Rhin), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 31 décembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 10 janvier 1950, a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Mme veuve Fontaine, 26, avenue Jean-Jaurès, à Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 14 août 1945.

Par ordonnance en date du 10 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droit et intérêts appartenant à Mme Jahns (Charlotte), de nationalité allemande, ayant demeuré à Strasbourg, 9, boulevard de la Victoire, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Kefer (Georges), de nationalité allemande, ayant demeuré à Strasbourg, 31, boulevard de la Marne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 janvier 1951, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé par ordonnance du 2 mars 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Wintermantel-Ulzmann, résidant à Ribeauvillé (Haut-Rhin).

Par ordonnance du 10 novembre 1950, le président du tribunal de Pontoise a donné mainlevée du séquestre des biens sis dans l'arrondissement judiciaire de Pontoise, du sieur Vogelgesang (Jean), domicilié à Enghien-les-Bains, 27, boulevard du Lac, et placés sous séquestre par ordonnance du 28 janvier 1949.

Par ordonnance du 10 novembre 1950, le président du tribunal de Pontoise a donnée mainlevée du séquestre des biens sis dans l'arrondissement judiciaire de Pontoise, du sieur Gaertner (Louis), domicilié à Enghien-les-Bains, 24, rue Paul-Delinge, et placés sous séquestre par ordonnance du 24 juillet 1945.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me François Luciani, avoué à Calvi (Corse).

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Calvi (Corse) du 9 janvier 1951, enregistré, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Bartoli (Marie), il a été donné acte à ladite dame de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Ferry (Raoul), son époux, en son vivant receveur de l'enregistrement en retraite, demeurant à Calvi et y décédé le 15 octobre 1949 sans laisser aucun héritier au degré successible et, avant d'y faire droit, il a été ordonné qu'elle serait rendue publique, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné :

LUCIANI.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. David Czeresznia, tailleur, domicilié à Paris, 68 *bis*, rue Réaumur, né à Siedlice (Pologne) en 1890, sollicite du garde des sceaux, pour lui et ses enfants mineurs : 1° Michel Czeresznia, né le 26 octobre 1933 à Paris (14e) ; 2° Claude-Lionel Czeresznia, né le 9 octobre 1936 à Paris (14e), l'autorisation de substituer à leur nom patronymique celui de Ceresne.

Mme veuve Pinéda, née Jeanne Reis, le 9 août 1875, à Montpellier (Hérault), demeurant à Sète (Hérault), 35 *bis*, Grand'Rue ;
Mlle Pinéda (Madeleine), née à Sète, le 6 avril 1902, domiciliée à Sète, 35 *bis*, Grand'Rue ;
M. Pinéda (Roger), né à Sète (Hérault), le 27 avril 1908, domicilié à Sète, 22, rue de la Placette, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Pinéda (Marie-Claude), née à Sète le 17 décembre 1941 ; Pinéda (Robert), né à Sète le 23 octobre 1943 à Sète ; Pinéda (Yves), né à Sète le 26 juin 1945 ;
M. Pinéda (Pierre), né à Sète le 14 novembre 1912, domicilié à Millau (Aveyron), rue Serret,

déposent une requête auprès du garde des sceaux aux fins de s'appeler désormais Pindede, au lieu de Pinéda.

MM. Maurice-Gaston Garbona, citoyen Français, avocat à la cour d'appel, né le 17 octobre 1898 à Alexandrie (Egypte), et domicilié au Caire, 14, rue Gezira, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de son fils mineur Jean-Gaston-Joseph-Léon, né le 1er octobre 1940 au Caire, a déposé auprès du garde des sceaux une requête à l'effet de modifier l'orthographe de son nom patronymique, de manière à ce que ce nom s'épele désormais Garbois.

M. Blum (Georges-Ernest), né le 1er juin 1893 à Paris (20e), domicilié 96, avenue Aubert, à Vincennes (Seine), sollicite l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Blun.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

La dame Nussbaum (Marie), née Zentner, porteuse de journaux, 6, rue des Faisans, à Strasbourg, demanderesse, actionne le sieur Scheyer (Gaston-Robert), précédemment, 22, rue de Bâle, à Strasbourg-Neudorf, actuellement sans domicile ni résidence connus, défendeur, aux fins d'obtenir payement d'une somme de 28.800 F que le défendeur a dérobé à la demanderesse, délit pour lequel il a été condamné par le tribunal correctionnel de Strasbourg en date du 11 mars 1950.

La demanderesse cite le défendeur à comparaître en personne ou par mandataire devant le tribunal cantonal de Strasbourg, le jeudi 5 avril 1951, à neuf heures, salle 49, pour s'entendre: 1° condamner le défendeur à payer à la demanderesse la somme de 28.800 F; 2° le condamner aux entiers frais et dépens; 3° déclarer le jugement exécutoire par provision au besoin contre caution.

Le présent extrait de l'acte introductif d'instance est publié aux fins de signification par voie de notification publique (2 C 715/1950).

Strasbourg, le 9 janvier 1951.

Tribunal cantonal,

Le greffier de la 2e section civile.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

21 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. Dissolution du **Groupement des entrepreneurs et artisans du Santerre** Siège social, 27, rue du Maréchal-Foch, Rosières.

13 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Association de la préfecture de la Seine et de l'assistance publique** (section d'Hauteville). Modifications aux statuts et à la composition du bureau. Siège social: Hauteville-Lompnès.

26 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Paris. **Le Bon Garçon de café de Paris sélectionne.** But: entr'aide entre ses membres. Siège social: 24, rue André-Del-Sarte, Paris.

27 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. **Syndicat des chasseurs et des propriétaires de la commune d'Ain-Sultan.** But: défense des intérêts cynégétiques et agricoles de ses membres; amélioration de la chasse; repeuplement; destruction des animaux nuisibles; poursuite de tous les délits de chasse. Siège social: mairie d'Ain-Sultan.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Foyer rural d'Ain-Abid.** But: créer des divertissements (sports); éducation des populations du centre et des douars et renforcer la solidarité des habitants. Siège social: mairie d'Ain-Abid.

28 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Amicale du personnel des ponts et chaussées de la subdivision de Noyon.** But: entr'aide entre ses membres. Siège social: mairie de Noyon.

29 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Les Culturistes du Mans.** But: uniquement d'encourager la culture physique sous toutes ses formes. Siège social: 1, rue du Port, le Mans.

2 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale du centre Robert-Keller.** But: donner une aide morale ou matérielle à ses adhérents dans le besoin. Siège social: 8, rue de l'Ingénieur-Robert-Keller, Paris.

2 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de défense des intérêts du plateau Nord de Suresnes.** But: défense des intérêts des habitants du plateau Nord de Suresnes. Siège social: 31, quai Voltaire, Suresnes.

4 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aumale. **Fédération des greffiers des justices de paix et de simple police d'Algérie.** But: défense, par tous les moyens légaux, des droits et intérêts généraux, matériels et moraux de leur corporation. Siège social: chez le président, M. Bech (Eugène), Aumale.

5 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Union sportive nozacoise.** But: développement physique des jeunes par le sport. Siège social: Anglars-Nozac.

5 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Société de chasse de Roussillon-en-Morvan.** But: répression du braconnage, préservation du gibier, destruction des animaux nuisibles et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Roussillon-en-Morvan.

6 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Football-Club cuxanais.** But: pratique du sport et du football en particulier. Siège social: café du Commerce, Cuxac-d'Aude.

6 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Arras. **L'Hirondelle.** But: pratique du sport colombophile. Siège social: café Mariel, route Nationale, Tincques.

8 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Fraternité Notre-Dame-de-la-Merci.** Transfert du siège social de l'église de la Trinité au 8, square de Geyter, Saint-Denis.

8 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des élèves de l'école technique d'aéronautique et de construction automobile.** But: formation d'un centre de documentation; relations entre élèves. Siège social: 1, rue Boutebrie, Paris.

8 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des cahiers Charles-de-Foucauld.** But: propager en France et à l'étranger une connaissance plus exacte de l'Afrique entière; rappeler les traits les plus caractéristiques des grands Africains de tous les siècles et de toutes les nations. Siège social: 41, rue de la Bienfaisance, Paris.

10 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Arras. **L'Hirondelle.** But: colombophile. Siège social: rue Barbès, Méricourt-sous-Lens.

11 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. Eglise chrétienne de Réveil dite **Assemblée de Dieu.** But: assurer la célébration du culte évangélique; maintenir, propager et pratiquer les doctrines énoncées dans le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans un but de relèvement social, moral et spirituel. Siège social: rue Marchon (immeuble Margaillan), Gap.

12 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive du collège moderne de garçons Jean-Baptiste-Say.** But: pratique des sports suivants: cross, athlétisme, football, rugby, basket-ball, hand-ball, natation, cyclisme. Siège social: 11 *bis*, rue d'Auteuil, Paris.

12 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Groupement colombophile **Secteur Nord.** But: sport et amélioration de la race colombophile. Siège social: 55, rue Germain-Delbecque, Liévin.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Chambre fédérale de la propriété immobilière en Algérie.** But: défense des intérêts des propriétaires algériens d'immeubles et de la propriété bâtie. Siège social: 6, rue d'Isly, Alger.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Société de pêche de Soncourt.** But: obtenir, soit de l'Etat, de la commune ou des particuliers, l'affermage des lots de pêche sur le territoire de la région. Siège social: mairie de Soncourt-sur-Marne.

16 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Union des anciens combattants, mobilisés et victimes de la guerre de Vieille-Eglise-en-Yvelines.** But: défense des intérêts moraux et matériels des membres de l'association. Siège social: mairie de Vieille-Eglise-en-Yvelines.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association populaire de l'aide familiale de Varangéville.** But: aide aux mamans ouvrières. Siège social: 23, cité du Meuzat, Varangéville.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association populaire de l'aide familiale de Saint-Nicolas.** But: aide aux mamans ouvrières. Siège social: 10, rue Anatole-France, Saint-Nicolas.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association populaire de l'aide familiale de la Madeleine.** But: aide aux mamans ouvrières. Siège social: 23, rue Pierre-Cremel, la Madeleine.

17 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Groupement de défense contre la grêle de la commune de Restigné.** But: organiser la lutte contre la grêle sur le territoire de la commune et, si le conseil d'administration le décide, en accord avec les associations des communes voisines. Siège social: mairie de Restigné.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Association **Caisse de solidarité des roulants et du personnel rattaché à ces derniers.** But: rembourser les retenues sur primes de fin d'année à tous les adhérents ayant encouru des retenues pour fautes professionnelles involontaires, pour maladie. Siège social: dépôt S. N. C. F., Niort-Romagne.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Société intercommunale de chasse de Bordes-Lhez.** But: destruction des nuisibles; achat du gibier pour le repeuplement; répression du braconnage. Siège social: café Moulezun, Bordes.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

2 août 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture du Gers le 27 décembre 1950.) **Union générale des travailleurs espagnols en exil.** But: organisation syndicale des Espagnols en exil à tendance socialiste. Siège social: chez M. Robles, Eauze.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire